



Déclaration environnementale 2018-2020 du Bureau fédéral du Plan

EMAS

Mise à jour 2020
(données 2019)



**Bureau
fédéral du Plan**

Analyses et prévisions économiques



Contributions

Cette publication a été réalisée sous la direction de Patricia Delbaere (dp@plan.be).

Ont contribué: Philippe Donnay, Bruno Hoornaert, Bart Van den Cruyce, Vincent Vandernoot, Guy Vandille et Sylvie Varlez.

Ont collaboré: Silvie Daenen, Nathalie Fostier, Yannick Thuy et Patrick Vandenhove..

Bureau fédéral du Plan

Rue Belliard 14-18, 1040 Bruxelles

tél. : +32-2-5077311

fax : +32-2-5077373

e-mail : contact@plan.be

<http://www.plan.be>



Mot du commissaire

Le personnel et la direction du Bureau fédéral du Plan sont sensibles à l'impact de leurs activités sur l'environnement et de nombreuses initiatives ont été mises en place depuis plus de 15 ans. Notre institution met tout en œuvre pour davantage réduire ses impacts négatifs et multiplier ses impacts positifs sur l'environnement et continuera à le faire dans le futur.

Un système de management environnemental reconnu officiellement et qui fait l'objet d'une vérification externe constitue la meilleure garantie pour améliorer de façon continue notre impact sur l'environnement. Le conseil de direction du Bureau fédéral du Plan a dès lors décidé, dès 2002, de s'inscrire dans le cadre du label entreprise éco-dynamique de la Région de Bruxelles-Capitale et a d'emblée obtenu deux étoiles. Les efforts fournis depuis lors ont ensuite été récompensés par l'obtention d'une troisième étoile en 2008 et confirmée en 2012 et 2015. Début 2019, le Bureau a également obtenu les 3 étoiles pour le Label entreprise éco-dynamique renouvelé.

Depuis 2006, le Bureau fédéral du Plan intègre également sa stratégie environnementale dans le cadre de l'*Eco-Management and Audit Scheme* (EMAS). Ce système européen de management de l'environnement crée un cadre structurel permettant un suivi concret des objectifs et actions environnementaux proposés à long terme.

Le déménagement du Bureau fédéral du Plan, en février 2020, offre de nouvelles opportunités d'améliorations environnementales. L'objectif est de maintenir l'enregistrement EMAS ainsi que, dans un deuxième temps, le label entreprise éco-dynamique de la Région de Bruxelles-Capitale dans ce nouveau bâtiment.

Je m'emploierai à garantir le bon fonctionnement des travaux EMAS au sein du Bureau fédéral du Plan et encouragerai mes collaborateurs à contribuer à la sauvegarde de l'environnement.

Philippe Donnay
Commissaire au Plan



Sea



Table des matières

Mot du commissaire	1
Table des matières	1
Politique environnementale 2018-2020 (6 octobre 2020)	1
1. Le Bureau fédéral du Plan	2
1.1. Fiche signalétique du Bureau fédéral du Plan	2
1.2. Organigramme du Bureau fédéral du Plan	4
2. Présentation du système de management environnemental (SME)	5
2.1. Diagramme illustrant la structure du SME au Bureau fédéral du Plan	5
2.2. Explication des éléments du SME	5
3. Le Bureau fédéral du Plan et ses aspects environnementaux directs significatifs	8
3.1. Indicateurs pour le système de management environnemental	8
3.2. Mobilité	11
3.2.1. Principales actions	11
3.2.2. Indicateurs de suivi	13
3.3. Papier	18
3.3.1. Principales actions	18
3.3.2. Indicateurs de suivi	19
3.4. Energie	21
3.4.1. Principales actions	21
3.4.2. Indicateurs de suivi	22
3.5. Eau	24
3.5.1. Principales actions	24
3.5.2. Indicateurs de suivi	25
3.6. Achats	27
3.6.1. Principales actions	27
3.6.2. Indicateurs de suivi	28
3.7. Déchets	29
3.7.1. Principales actions	29
3.7.2. Indicateurs de suivi	30
3.8. Produits d'entretien	31
3.8.1. Principales actions	31



3.8.2. Indicateurs de suivi	32
3.9. Indicateurs transversaux	33
3.9.1. Emissions de gaz à effet de serre (GES)	33
3.9.2. Emissions polluants de l'air	34
4. Le Bureau fédéral du Plan et ses aspects environnementaux indirects.....	36
4.1. Parties prenantes	36
4.1.1. Principales actions	36
4.1.2. Indicateurs de suivi	36
4.2. Missions du BFP	37
4.2.1. Principales actions	37
4.2.2. Indicateurs de suivi	37
5. Le Bureau fédéral du Plan et les exigences légales en matière d'environnement.....	38
6. Annexes	39
6.1. Tableau synthétique des résultats du cycle 2007-2009	39
6.2. Tableau synthétique des résultats du cycle 2010-2012	40
6.3. Tableau synthétique des résultats du cycle 2013-2015	40
6.4. Tableau synthétique des résultats du cycle 2016-2017	41
6.5. Méthode de calcul des émissions	42
7. Déclaration du vérificateur environnemental relative aux activités de vérification et de validation	43
Le Bureau fédéral du Plan	44
Les publications du Bureau fédéral du Plan	44



Politique environnementale 2018-2020 (6 octobre 2020)

Le Bureau fédéral du Plan met son expertise scientifique dans les questions économiques, socioéconomiques et environnementales et leur intégration dans une perspective de développement durable à la disposition du gouvernement, du parlement, des partenaires sociaux et des institutions nationales et internationales. Les résultats de ses travaux sont publics et contribuent ainsi au débat démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan entend contribuer activement aux efforts pour préserver un environnement viable et sain. Ce faisant, il souhaite aussi mettre l'accent sur le rôle d'exemple à jouer par un organisme public et espère convaincre ses propres collaborateurs mais aussi d'autres services publics, organisations et entreprises à pratiquer une gestion environnementale.

Pour concrétiser cette ambition, le Bureau fédéral du Plan inscrit ses travaux dans deux systèmes de management environnemental. Le Bureau fédéral du Plan possède, depuis 2002, le label 'entreprise écodynamique' de la Région Bruxelles Capitale ('2 étoiles' entre 2002 et 2008 et '3 étoiles' depuis 2008) et depuis 2006, il est également enregistré dans le cadre de l'*Eco-Management and Audit Scheme* de l'Union européenne. Ces systèmes, mis en place à l'ancienne adresse du Bureau fédéral du Plan, seront renouvelés dès 2020 au sein du nouveau bâtiment.

Le Bureau fédéral du Plan, locataire du bâtiment sis à la Rue Belliard, 14-18, 1000 Bruxelles s'engage à continuer à améliorer (diminuer) son influence positive (négative) sur l'environnement. Il mènera, à cet effet, un dialogue permanent avec le propriétaire du bâtiment ainsi qu'avec ses autres parties prenantes clés.

Afin de concrétiser ces améliorations continues, le Bureau fédéral du Plan se penchera non seulement sur ses prestations environnementales mais tentera aussi d'identifier l'origine de ces impacts sur l'environnement.

Le Bureau fédéral du Plan se penchera plus particulièrement, au cours des trois prochaines années, sur huit domaines d'action:

- ▶ réduire les nuisances (CO₂, autres pollutions, congestion) dues à l'usage des modes de transport motorisés individuels,
- ▶ encourager la diminution de la consommation de papier,
- ▶ diminution de la consommation d'énergie (électricité basse tension et haute tension, mazout),
- ▶ limiter la consommation d'eau,
- ▶ continuer à proposer des alternatives durables pour le matériel de bureau,
- ▶ augmenter le recyclage et réduire la production de déchets,
- ▶ continuer à limiter l'utilisation de produits d'entretien dangereux/irritants et non durable au BFP,
- ▶ avoir une meilleure collaboration avec les parties prenantes internes et externes.

Le Bureau fédéral du Plan s'informerait également de la législation environnementale pertinente adoptée aux niveaux régional, fédéral et européen, l'anticiperait et la respecterait.

Philippe Donnay,
Commissaire

Saskia Weemaes,
ff. Commissaire-adjointe et responsable des Services
Généraux

Igor Lebrun,
Responsable de la Direction Générale

Joost Verlinden,
Responsable de la Direction Sectorielle



1. Le Bureau fédéral du Plan

1.1. Fiche signalétique du Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public. Il réalise des études et des prévisions sur des questions de politique économique, sociale, environnementale et leur intégration dans une perspective de développement durable.

L'institution emploie moins de 100 personnes. En 2002, le Bureau fédéral du Plan s'est vu décerner par la Région de Bruxelles-Capitale le Label d'entreprise éco-dynamique (deux étoiles) pour la mise sur pied d'un système interne de gestion environnementale et d'un programme environnemental. En 2005, le label a été renouvelé jusqu'à la fin 2008 compte tenu des efforts réalisés. En 2008, une étoile supplémentaire a été décernée et depuis le BFP a donc trois étoiles pour le label entreprise éco-dynamique, confirmé en 2012 et 2015. Début 2019, le Bureau a également obtenu les 3 étoiles pour le Label entreprise éco-dynamique renouvelé.

Par ailleurs, le Conseil de direction du Bureau fédéral du Plan du 20 octobre 2005 a décidé, conformément à la décision du Conseil des ministres du 20 juillet 2005, d'obtenir l'enregistrement EMAS en 2006. Celui-ci a été obtenu début 2007.

Mme Delbaere a été désignée conseillère EMAS et M. Donnay, commissaire, suit et accompagne le processus au nom de la direction.

L'enregistrement EMAS s'applique au bâtiment occupé par le Bureau fédéral du Plan et à toutes ses missions. Le Bureau fédéral du Plan était situé avenue des Arts, 47-49, 1000 Bruxelles jusqu'au 16 février 2020. Depuis le 17 février 2020, le Bureau fédéral du Plan se situe Rue Belliard 14-18, 1040 Bruxelles.



Nom	Bureau fédéral du Plan
Date de création	1994
Forme	Organisme d'intérêt public
Adresse	Jusqu'au 16 février 2020: Avenue des Arts, 47-49, 1000 Bruxelles A partir du 17 février 2020: Rue Belliard, 14-18, 1040 Bruxelles
Téléphone	02/507.73.11
Fax	02/507.73.73
Site Internet	http://www.plan.be
Code NACE	84.111
Nombre moyen d'employés/an	91 ETP ¹ et 81 ETP ² en 2019
Surface en m ²	Jusqu'au 16 février 2020: 7 étages de 620 m ² ; le rez-de-chaussée est exploité par une autre organisation A partir du 17 février 2020: 8 niveaux de 558 m ² , 1 niveau de 513 m ² et 1 niveau de 432 m ² .
Infrastructure	Locataire du bâtiment
Secteur d'activités	Réalisation d'études scientifiques
Labels déjà obtenus	Label entreprise éco-dynamique: <ul style="list-style-type: none">• 2 étoiles pour 2002-2005 et pour 2006-2008• 3 étoiles pour 2009-2011, 2012-2014 et 2015-2018• 3 étoiles à partir de 02/2019 Enregistrement EMAS REG. NO. BE-BXL-000011 depuis 2007
Permis d'environnement	Avenue des Arts 47-49: conjoint pour rue du Commerce 44 et avenue des Arts 47-49 jusqu'au 10 juin 2033 Rue Belliard 14-18: Rue Belliard 14-18, dossier B636/2019, valide jusqu'au 6 juin 2035.

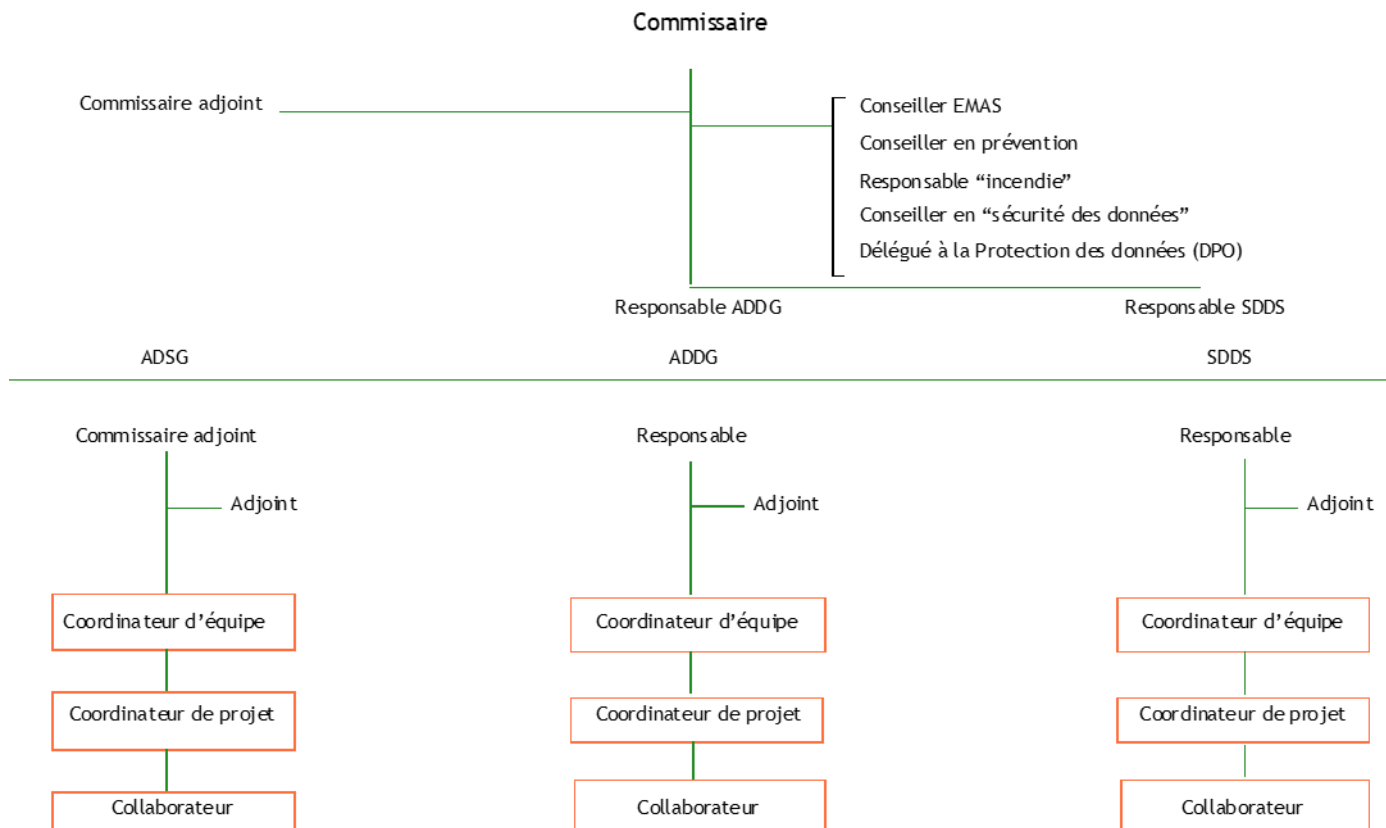
¹ Equivalent temps plein

² Equivalent temps de présence



1.2. Organigramme du Bureau fédéral du Plan

En 1999 un groupe "greening" d'une dizaine de personnes volontaires a été créé. Chaque personne de ce groupe est responsable d'un thème et assure le suivi de ce thème en termes d'indicateurs et d'actions à mettre en place. Ce groupe comprend une coordinatrice mobilité, un responsable papier, un responsable énergie, un responsable eau, une responsable achats, une responsable commerce équitable, une responsable déchets, un responsable produits d'entretien et un responsable alimentation. Le responsable des budgets et du maintien du bâtiment ainsi que le représentant de la direction qui soutient le processus viennent compléter ce groupe. La conseillère EMAS est responsable de la gestion du système EMAS et fait également partie du groupe greening.



ADSG: Algemene diensten - Services généraux
ADDG: Algemene directie - Direction générale
SDDS: Sectorale directie - Direction sectorielle

2. Présentation du système de management environnemental (SME)

2.1. Diagramme illustrant la structure du SME au Bureau fédéral du Plan

Le schéma ci-après reprend les grandes étapes de la démarche EMAS, telles que décrites dans le règlement EMAS. Ensuite elles sont explicitées en tenant compte des spécificités du BFP.



2.2. Explication des éléments du SME

Le système de management environnemental (SME) du Bureau fédéral du Plan permet au personnel de déterminer facilement ses responsabilités et tâches. Le personnel est responsabilisé pour travailler dans des projets d'amélioration des résultats environnementaux. Le système est documenté par un manuel et des procédures.

Les principaux éléments du SME sont les suivants:

Le système de management environnemental (SME) décrit la structure organisationnelle et opérationnelle en termes de planification, procédures et ressources nécessaires. Il permet notamment de réaliser les objectifs environnementaux et d'assurer le respect de la réglementation.



L'analyse environnementale consiste à analyser les problèmes, les impacts et les résultats directs et indirects, en matière d'environnement, de toutes les activités. Elle permet d'identifier les impacts environnementaux significatifs ainsi que les activités à maîtriser sur la base de 6 critères: flux de matières, législation, impact sur l'environnement, pratiques, opinion des travailleurs et influence (réversibilité). Pour chacun de ces critères des points relatifs à l'ampleur de l'impact sur l'environnement sont attribués: impact normal, important ou très important. La somme de ces points permet d'identifier le niveau de priorité sur une échelle de 5 niveaux, dont les 3 paliers les plus élevés identifient les impacts environnementaux significatifs. Les impacts environnementaux de toutes les activités sont également analysés selon une approche de cycle de vie.

Cette analyse environnementale inclut, en outre, la détermination du contexte organisationnel ainsi que le recensement des parties intéressées et de leurs besoins et attentes.

La législation complète l'analyse environnementale en inventoriant l'ensemble des exigences légales et autres applicables au Bureau fédéral du Plan. Ces exigences légales relèvent principalement de la Région Bruxelles-Capitale.

Ces différents aspects de l'analyse environnementale (impacts directs et indirects, contexte, parties intéressées et exigences légales) font ensuite l'objet d'une analyse de **risques et opportunités**.

La politique environnementale formalise l'engagement adopté par l'organisation. Elle est signée par le Commissaire au Plan, est affichée dans le bâtiment et est disponible sur le site internet du Bureau fédéral du Plan.

Le programme environnemental définit les objectifs environnementaux et leurs cibles ainsi que les actions concrètes qui permettent d'atteindre ces objectifs et cibles. Il décrit les mesures prises ou envisagées en termes de moyens humains, techniques et budgétaires. Il fixe également les échéances de mise en œuvre. Ce programme environnemental est entre autres fixé sur la base de l'analyse environnementale et des risques et opportunités identifiés. **Les objectifs environnementaux** sont les objectifs choisis en vue de réduire les impacts environnementaux significatifs et de mieux maîtriser les activités. Ils sont en accord avec la politique environnementale du Bureau fédéral du Plan.

L'implémentation comprend entre autres la mise en place des procédures, la définition des rôles et responsabilités dans le processus, la réalisation des mesures et actions prévues dans le programme.

La surveillance et le mesurage assure un suivi de l'état de la situation à l'aide d'indicateurs de performance environnementale.

L'audit interne est une vérification interne du bon fonctionnement du SME. L'intérêt de cet outil de gestion est de détecter d'éventuels dysfonctionnements et de dégager des opportunités d'amélioration. Les résultats de l'audit sont analysés lors de la revue de direction annuelle. **L'audit externe** permet de faire valider le système et la déclaration par un vérificateur externe accrédité.

La revue de direction est un passage en revue du SME par la direction, afin de s'assurer qu'il est toujours approprié, suffisant et efficace. Pour évaluer les opportunités d'amélioration et le besoin de chan-



gements à apporter au SME, y compris la politique environnementale et les objectifs et actions environnementales, la revue de direction se base sur l'évolution de l'analyse environnementale, du contexte, des besoins et attentes des parties intéressées et sur les risques et opportunités identifiés.

La **déclaration environnementale** constitue l'un des outils de communication externe. Destinée à tout public, elle se veut compréhensible, transparente et complète. Elle est disponible sur le site Internet du Bureau fédéral du Plan ainsi qu'auprès de la conseillère EMAS.

L'**enregistrement** est la dernière étape qui consiste à se faire enregistrer auprès de l'autorité compétente, Bruxelles Environnement.

Les **formations** sont prévues au cas par cas en fonction des besoins des personnes impliquées dans le SME. La **communication interne** fait appel à des outils de type mailing, affiches, coffeebreaks etc.



3. Le Bureau fédéral du Plan et ses aspects environnementaux directs significatifs

3.1. Indicateurs pour le système de management environnemental

Les aspects environnementaux directs significatifs concernent 7 thématiques: la mobilité, la consommation de papier, la consommation d'énergie, la consommation d'eau, les achats, les déchets et les produits d'entretien. Les aspects environnementaux indirects, relatifs aux parties prenantes et aux missions du BFP sont ensuite abordés.

Chacune de ces thématiques est présentée, dans les pages suivantes, sous la forme d'une fiche présentant la même structure, permettant ainsi de présenter l'information fournie sur chaque thématique de façon systématique. Chaque fiche reprend un encadré présentant les objectifs fixés et est structurée selon deux rubriques:

Principales actions: cette rubrique présente les principales actions menées depuis le premier enregistrement EMAS en 2006, en mettant l'accent sur les actions réalisées et prévues du cycle en cours. La *Décision (UE) 2019/61 de la Commission du 19 décembre 2018 concernant le document de référence sectoriel relatif aux meilleures pratiques de management environnemental, aux indicateurs de performance environnementale spécifiques et aux repères d'excellence pour le secteur de l'administration publique au titre du règlement (CE) no 1221/2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS)* (appelé document de référence sectoriel dans la suite du document) fixe des meilleures pratiques à prendre en compte. Certaines bonnes pratiques sont déjà mises en œuvre et mentionnées comme telles. Les meilleures pratiques reprises dans le document de référence sectoriel seront également une base pour l'élaboration du prochain programme environnemental du BFP qui sera fixé pour la période 2021-2023;

Indicateurs de suivi: cette rubrique présente les indicateurs permettant d'assurer un suivi des impacts du BFP sur l'environnement. Pour les indicateurs liés au bâtiment (exemples: eau et énergie), cette rubrique reprend les données finales pour le bâtiment situé Avenue des Arts 47-49. De nouveaux indicateurs ont été développés et sont suivis dans le nouveau bâtiment, Rue Belliard 14-18 depuis mars 2020.

Ces indicateurs tiennent également compte du document de référence sectoriel mentionné ci-dessus.

Le Bureau fédéral du Plan assure le suivi du système de management environnemental par le biais d'une série d'indicateurs de performance environnementale présentés dans la deuxième rubrique de ces fiches. Un tableau synthétique confronte les résultats de ces indicateurs avec les objectifs et cibles à atteindre. Outre les indicateurs thématiques, ce tableau reprend également des indicateurs transversaux d'émissions de gaz à effets de serre et autres polluants. Les tableaux correspondants aux cycles 2007-2009, 2010-2012, 2013-2015 et 2016-2017³ sont repris en annexe alors que le tableau repris ci-dessous reprend le cycle 2018-2020. Le degré avec lequel les indicateurs vont vers les objectifs est illustré à l'aide de pictogrammes.

³ Afin de pouvoir répondre aux nouvelles obligations du Règlement EMAS modifié en août 2017, ce cycle a été raccourci à deux ans.



L'indicateur évolue vers l'objectif fixé et celui-ci est / sera probablement atteint. En absence d'objectif, l'indicateur évolue vers un moindre impact environnemental.



L'indicateur n'évolue pas suffisamment et l'objectif n'est pas / ne sera probablement pas atteint. En absence d'objectif, l'indicateur et l'impact environnemental sont stables.
















L'indicateur évolue dans le sens opposé de l'objectif fixé et celui-ci n'est pas / ne sera probablement pas atteint. En absence d'objectif, l'indicateur évolue vers un impact environnemental plus important.

Il est à noter que le règlement EMAS demande de calculer un indicateur sur la diversité biologique. Un tel indicateur n'était pas pertinent Avenue des Arts 47-49 car la surface était entièrement bâtie, mais un tel indicateur sera calculé pour la localisation Rue Belliard 14-18, car la façade est végétalisée et il y a un petit jardin à l'arrière du bâtiment.



Tableau 1 Bilan cycle 2018-2020

Thème	Objectif pour 2018-2020	Evol.
Mobilité	Déplacements en avion pour le compte du bureau du Plan pour la période 2018-2020: une moyenne annuelle en dessous de 1 000 km par an par ETP (calculée selon la nouvelle méthode avec les escales).	
	Mise en œuvre du Plan de déplacement d'entreprise 2018-2020.	
Papier	Consommation de papier annuelle moyenne inférieure sur la période 2018-2020 par rapport à la moyenne de 2015-2017: 4 500 feuilles/ETPr.	
Energie	La consommation annuelle moyenne cumulée d'électricité haute tension et de mazout pour la période 2018-2019 sera plus basse que la moyenne pour la période 2015-2017, c'est-à-dire 0,69 GJ/m ² /an.	
	La consommation annuelle moyenne d'électricité basse tension pour la période 2018-2019 sera plus basse que la moyenne pour la période 2015-2017, c'est-à-dire 3,4 GJ/ETPr/an.	
Eau	Limiter la consommation d'eau technique à moins de 0,33 m ³ /m ² par an en moyenne pour la période 2018-2019.	
	Limiter la consommation d'eau sanitaire à moins de 4,80 m ³ par an par ETPr en moyenne pour la période 2018-2019.	
Achats	Une part d'achats durables pour le matériel de bureau de 80%. Le caractère durable couvre les aspects environnementaux (recyclé, rechargeable...), économiques (prix, qualité, durée de vie...) et sociaux (dans la limite des données disponibles).	
Déchets	La production annuelle moyenne de déchets (tout venant et PMC) pour les années 2018 et 2020 sera en dessous de 550 litres/ETPr/an.	
	La part de déchets recyclés (PMC divisé par le total des déchets tout-venant et des PMC) restera en moyenne au-dessus de 25 % pour les années 2018 et 2020.	
Produits d'entretien	Limiter l'utilisation de produits dangereux à maximum 5 produits au cours de la période 2018-2020.	
	La part de produits d'entretien respectueux de l'environnement doit rester à plus de la moitié au cours de la période 2018-2020.	
Sous-traitants	Interagir avec une partie prenante interne et avec une partie prenante externe par an afin d'identifier leurs besoins et attentes.	



3.2. Mobilité

La problématique des modes de déplacement au Bureau fédéral du Plan concerne les déplacements domicile-lieu de travail (journaliers), les déplacements des voitures de service et en Villo!, les déplacements internationaux (train et avion), les déplacements internes à la Belgique (en automobile privée) effectués à l'initiative du Bureau fédéral du Plan ainsi que les moyens de transport utilisés par les visiteurs et les fournisseurs. Le nouveau bâtiment, Rue Belliard 14-18, étant situé à moins de 200m de l'ancien bâtiment Avenue des Arts 47-49, nous considérons que la thématique mobilité ne sera pas influencée par le déménagement, étant donné que les infrastructures de mobilité nécessaires (ex. parkings vélos) sont assurées.

Encadré 1 Réduire les nuisances (CO2, autres pollutions, congestion) dues à l'usage des modes de transport motorisés et favoriser la santé des personnes

Déplacements en avion pour le compte du bureau du Plan pour la période 2018-2020: une moyenne annuelle en dessous de 1 000 km par an par ETP (calculée selon la nouvelle méthode avec les escales).

Mise en œuvre du Plan de déplacement d'entreprise 2018-2020.

A noter que le document de référence sectoriel reprend trois repères d'excellence:

- l'existence d'outils visant à promouvoir des déplacements domicile-travail durables pour les membres du personnel et l'encouragement de leur utilisation,
- un budget carbone est mis en œuvre pour tous les voyages d'affaires,
- des installations de visioconférence sont disponibles pour tous les membres du personnel et leur utilisation est suivie et encouragée.

3.2.1. Principales actions

a. Principales actions réalisées

Dans la mesure du possible, le train est privilégié par rapport à l'avion pour les déplacements faits à l'initiative du BFP.

Réalisation et analyse des enquêtes trisannuelles de déplacements avec thèmes du mois réalisés dans la foulée, ainsi qu'une analyse de l'occupation des places de parking.

Installation d'un deuxième parking vélo et mise à disposition d'un abonnement "Villo" et rappel annuel de son existence.

Actions de sensibilisation et formation à l'écoconduite, pour les chauffeurs du BFP.

Elaboration du plan Pic de pollution pour le BFP, présentation et explication dans un thème du mois et dans un coffee break. En 2018 ce plan est élargi en *Plan d'urgence du BFP en cas de pic de pollution hivernale et d'autres situations exceptionnelles impactant la mobilité* conformément à l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux plans de déplacements d'entreprises du 1/06/2017. Annonce à tout le personnel des nouvelles modalités avec affichage des nouvelles normes de Pic de pollution à



chaque étage. Rappel des modalités du Plan en octobre tous les ans. Mail à tous les membres du personnel lors des pics ou autres situation exceptionnelle.

Analyse des méthodes possibles de compensation CO₂ des voyages en avion effectués pour le BFP.

Commande d'une nouvelle fiche d'accessibilité auprès de la STIB en décembre 2018, pour répondre aux demandes de l'IBGE en matière de cartographie. GreenInfo pour en informer le personnel et pour expliquer comment y faire référence lorsqu'on invite des visiteurs.

La décision de diminuer de 6 places le nombre de places de parking a été prise par le comité de direction, pour des raisons budgétaires. Cette décision est d'application à partir du 1^{er} mai 2014. Le nombre de places de parking pour les automobiles était de 33 dans le bâtiment Avenue des Arts 47-49 et est de 24 dans le bâtiment rue Belliard 14-18.

Installation d'un élévateur dans l'entrée du bâtiment pour rendre possible l'entrée des personnes en chaise roulante.

Installation d'une rampe en remplacement de la marche entre le trottoir et l'entrée du bâtiment (où est situé l'ascenseur pour personnes à mobilité réduite).

Un Plan de mobilité 2016-2017 pour le Bureau fédéral du Plan a été élaboré et adopté par le conseil de direction. Il a fait l'objet d'un GreenInfo et d'un coffeebreak.

Etant donné que le nombre de membres du personnel a dépassé, en juin 2017, pour la première fois les 100, un formulaire de Plan de déplacement d'entreprise a été soumis. Les engagements pris seront répercutés dans les objectifs EMAS.

Adaptation du ralentisseur installé en bas de la rampe d'entrée des parkings, afin de faciliter l'accès pour les cyclistes.

Sensibilisation à la marche (Greeninfo en 2017), sur le covoiturage (GreenInfo en 2018) et sur le plan d'accès ainsi que sur la marche à pied et les trottinettes (Greeninfos en 2019). Un bilan des moyens de transports possibles a également été repris dans le *User Guide BEL14*, élaboré dans le cadre du déménagement.

La formation à la conduite à vélo en ville n'a pas eu lieu par manque de participant·e·s.

Les demandes précises ont été faites au propriétaire du bâtiment vers lequel le déménagement a lieu pour que les parkings vélos soient conformes. Le propriétaire a fait le nécessaire en la matière.

b. Principales actions prévues

Mise en œuvre des actions prévues dans le plan de déplacement d'entreprise 2018-2020.

Actions annuelles: rappel de l'existence d'une carte Villo! à l'accueil en avril et septembre; rappel des modalités du plan Pic de pollution en octobre.

Affichage de la nouvelle fiche d'accessibilité dans le nouveau bâtiment.

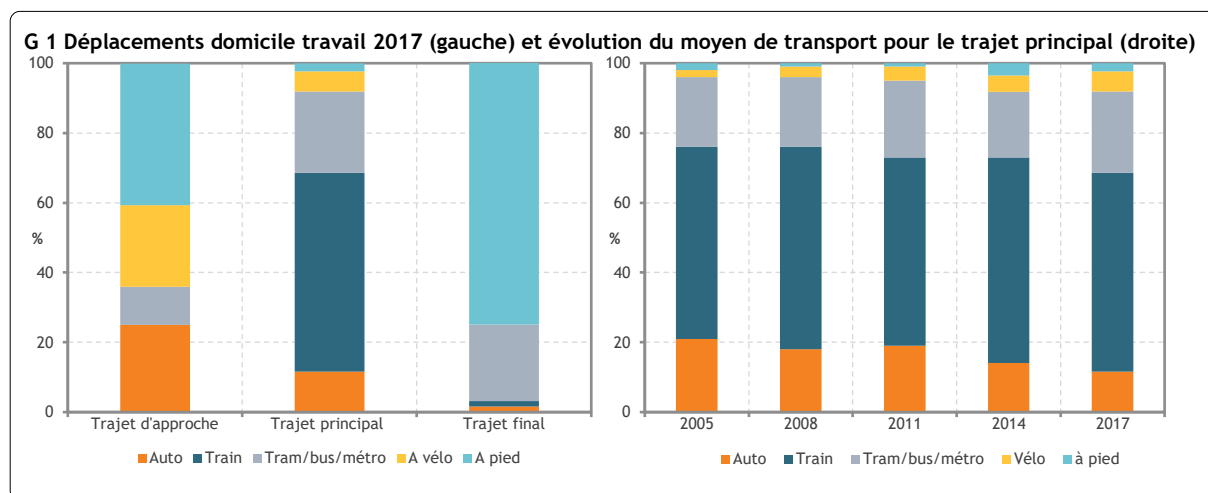
Réalisation de l'enquête de mobilité trisannuelle en septembre 2020 et un GreenInfo présentant les résultats en novembre 2020.



3.2.2. Indicateurs de suivi

a. Déplacements domicile - travail

L'enquête sur les déplacements de 2017 montre que, pour leur trajet principal, 57 % des membres du personnel du BFP utilisent le train (parmi les 86 personnes qui ont répondu à l'enquête). Depuis l'enquête précédente (2014), il y a une diminution de 1,8 point de pourcentage (pp) des usagers du train, de 1,2 pp des piétons et de 7,1 pp des automobilistes. Par contre, on observe une augmentation de 4,4 pp de l'usage des métro, tram et bus et de 1,1 pp de l'usage du vélo. L'objectif de maximum 12 % de déplacements en auto est donc atteint avec 11,6 % en 2017.



La comparaison entre les données du BFP et des institutions comparables (géographiquement ou institutionnellement) montre les bons résultats du BFP en matière de mobilité (voir tableau ci-dessous).

Tableau 2 Comparaison des modes de déplacement en 2017, pourcentages

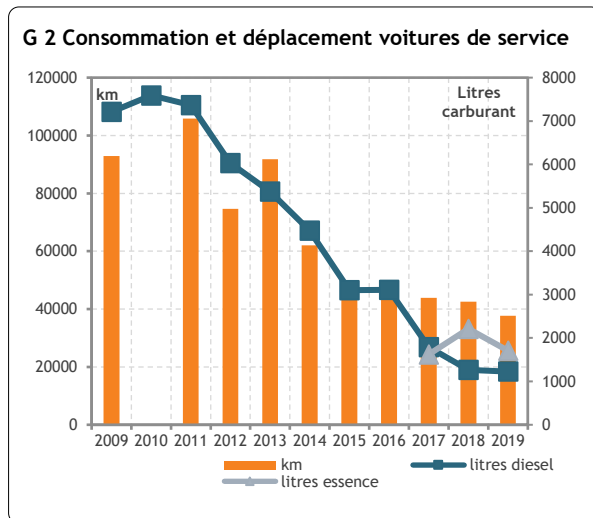
	BFP	Entreprise situées en Région Bruxelles-Capitale	Administrations fédérales et régionales en Belgique
Train	57	36,2	Transports publics: 47
Métro, tram, bus	23,3	19,1	
Auto	11,6	38	44
Vélo	5,8	4,4	Modes actifs: 10
A pied	2,3	3,5	

Source: SPF mobilité (2019), Diagnostic fédéral sur les des déplacements domicile - travail 2017, https://mobilit.belgium.be/sites/default/files/resources/files/report_wvv_2017_fr.pdf (consulté le 25/04/2019).

A noter que le document de référence sectoriel reprend comme repère d'excellence l'existence d'outils visant à promouvoir des déplacements domicile-travail durables pour les membres du personnel ainsi que l'encouragement de leur utilisation. L'utilisation des transports en commun est totalement remboursé, il existe une prime pour l'utilisation du vélo et ces informations sont fournies dans la farde d'accueil pour les nouveaux membres de personnels et rappelées dans des GreenInfos ponctuels. Ce repère d'excellence est donc atteint.



b. Voitures de service



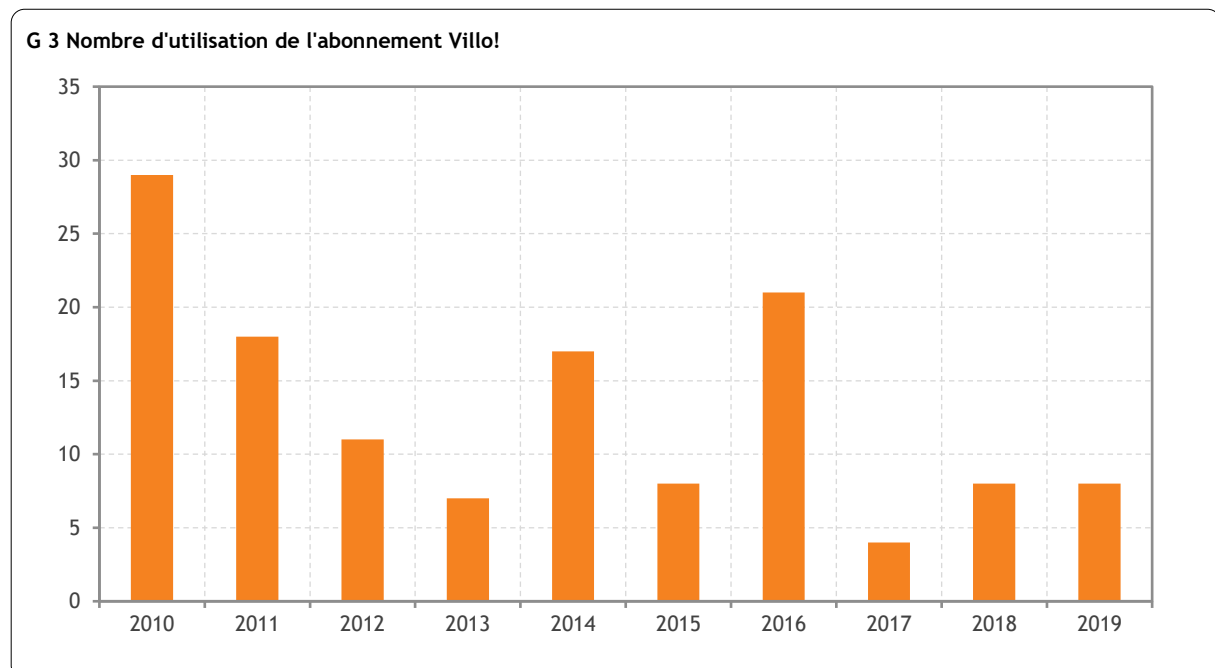
Il y a deux voitures de service au BFP: une voiture de 2012 avec un écoscore de 57 (diesel) jusqu'à la mi-mai 2017, remplacée par une de 2017 avec un écoscore de 66 (essence) et une voiture de 2014 avec un écoscore de 60 (diesel). A titre de comparaison, l'écoscore moyen du parc automobile belge était de 67,5 en 2016 (un écoscore plus élevé signale une voiture moins polluante).

Depuis 2009, les kilométrages⁴ et les consommations sont suivis. En 2019, la consommation pour les deux voitures s'est élevée en moyenne à 7,14 l / 100

km pour le diesel et à 8,33 l/100 km pour l'essence.

c. Utilisation du Villo!

Le nombre d'utilisation de cet abonnement varie fort d'une année à l'autre. L'augmentation de 2016 pourrait être due à une réticence à utiliser les transports en commun après les attentats du 22 mars. En 2017, l'abonnement n'a plus été utilisé que 4 fois. Il est à remarquer aussi que la station Trône, la plus proche, a été supprimée et que les stations suivantes sont assez éloignées, ce qui rend l'utilisation du Villo! moins attrayante. En 2019, 9 utilisations de l'abonnement Villo! ont été enregistrées.



⁴ Non disponibles pour 2010 (changement de voiture, kilométrage final non enregistré).



d. Déplacements à l'étranger pour le compte du BFP

Pour les années 2015, 2016 et 2017 les données sur les émissions de CO₂ et les km parcourus en avion seront données selon deux méthodes de calcul différentes.

- L'ancienne méthode, qui a été utilisée depuis le début des comptages, utilise le nombre de km à vol d'oiseau entre Bruxelles et la ville où a eu lieu la conférence multiplié par deux. Un facteur de 0,14 g de CO₂ par km est appliqué à ce total de km aller-retour pour connaître les émissions liées à ce déplacement⁵.
- La nouvelle méthode est celle demandée par le SPF santé et environnement qui va proposer au conseil des ministres de compenser les émissions de CO₂ calculées en utilisant les résultats fournis par le calculateur d'émissions <https://co2.myclimate.org/en/flight_calculators/new>. Celui-ci tient compte des escales (qui augmentent éventuellement les émissions par un atterrissage et un décollage supplémentaire).

L'objectif reste inchangé. A partir de 2018, seule la nouvelle méthode est utilisée.

Tableau 3 Comparaison des résultats des deux méthodes pour le calcul des déplacements en avion (années 2015 à 2017)

	Kilométrage		Émissions de CO ₂ (tonnes)	
	Ancienne méthode	Nouvelle méthode	Ancienne méthode	Nouvelle méthode
2015	37 782	38 528	5,28948	8,273
2016	64 802	70 364	9,07228	15,626
2017	30 145	30 143	4,2203	6,5655

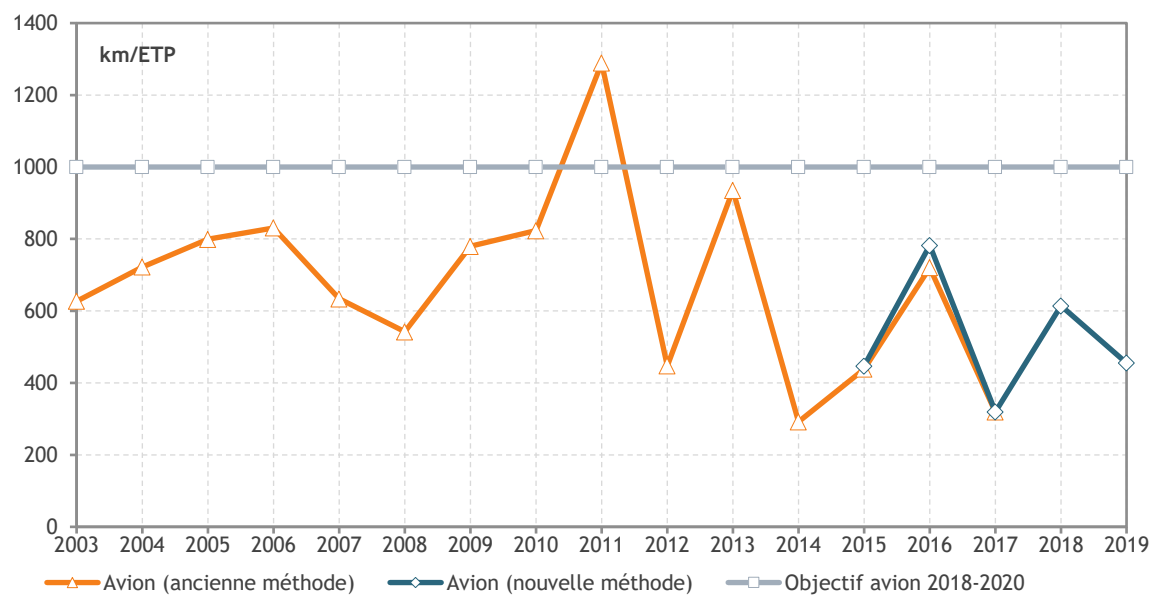
En 2019, les déplacements internationaux se sont élevés à 41 400 km en avion (selon la nouvelle méthode) et 15 896 km en train (57 296 km au total ou 630 km par ETP). Ces chiffres sont nettement inférieurs au record de 2011 (145 972 km). Les fluctuations annuelles sont dues en grande partie au nombre de voyages intercontinentaux (5 en 2011, 0 en 2012, 3 en 2013, 0 en 2014, 2 en 2015, 2 en 2016, 1 en 2017, 3 en 2018 et zéro en 2019).

L'objectif de 1 000 km/an/ETP en moyenne pour la période 2018-2020 est en bonne voie avec 455 km/ETP en 2019.

⁵ IFEN (2004), *Transport aérien de passagers et effet de serre*, Données de l'environnement n° 97.



G 4 Déplacements à l'étranger, par avion, pour le compte du BFP



A noter que le document de référence sectoriel reprend comme repère d'excellence la mise en œuvre d'un budget carbone pour tous les voyages d'affaires. Les émissions de carbone sont suivies et un objectif a été fixé en la matière même s'il est exprimé en km de voyages en avion. Ce repère d'excellence est donc partiellement atteint. Afin de l'atteindre complètement il faudrait exprimer l'objectif en quantité d'émissions de CO₂ à ne pas dépasser.

Un deuxième repère d'excellence en la matière est la possibilité d'organiser des visioconférences pour tous les membres du personnel avec un encouragement et un suivi de leur utilisation. Dans le cadre du déménagement, l'ensemble du personnel utilise Teams (plateforme collaborative de visioconférence et messagerie instantanée) pour les appels téléphoniques et d'éventuelles réunions. Une des salles de réunion a également été équipée spécifiquement pour l'organisation de visioconférences. Des premières informations sur le sujet ont déjà été fournies (séminaire coffeebreak et intranet), par contre un suivi de l'utilisation n'a pas encore été mis en place. Ce repère est donc partiellement atteint.

e. Déplacements professionnels en auto en Belgique

Les nombres et kilométrages des déplacements faits en auto en Belgique pour le compte du BFP sont désormais suivis, sur la base des données de la comptabilité. Le nombre de voyages ne peut pas être suivi du fait qu'il n'est pas toujours noté (une note de frais est en fait un seul enregistrement dans la comptabilité, mais peut dans certains cas concerner plusieurs voyages). Les déplacements professionnels en auto en Belgique ont doublé entre 2013 et 2019, même s'il y a eu une diminution en 2016 et 2017.



Tableau 4 Déplacements professionnels en auto en Belgique

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de km	1465,15	1326,26	2873,57	2575,74	2424,95	2729,76	3045
km/ETP	16,53	15,26	33,33	28,64	25,70	29,54	33,50

f. Mode de déplacement des visiteurs

Une farde dans laquelle les visiteurs sont invités à inscrire leur nom et celui de la personne qu'ils viennent rencontrer a été déposée à l'accueil en avril 2012. Le mode de transport utilisé pour atteindre le bâtiment y est aussi demandé. En 2013, un petit mot expliquant le sens de notre démarche a été inséré et le taux de réponse est passé de 23 % en 2012 à 49 % en 2014 (l'addition de cette explication ayant eu lieu au cours de l'année 2013, elle n'entre pas dans la comparaison). En 2019 46,5 % des 658 visiteurs ont indiqué leur mode de déplacement. Parmi les 306 visiteurs qui ont répondu, 33,3 % sont venus avec la STIB 15,4 % en voiture, 26,8 % sont venu en train, 19,0 % à pied, 0,3 % en moto, trottinette ou scooter et 5,2 % en vélo. Il est actuellement impossible de tirer des conclusions fondées quant à l'évolution des chiffres, mais la prééminence des transports publics (entre 60 et 70 % des visiteurs selon les années) est claire et reflète sans doute la bonne localisation du BFP par rapport aux gares et stations de métro et arrêts de bus.

Tableau 5 Moyens de transport utilisés par les visiteurs, en pourcentage

	2012	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Train	45	13,3	17,9	28,4	16,7	24,0	26,8
STIB	25	46,6	41,0	43,3	46,4	33,2	33,3
A pied	6	13,3	15,3	9,4	18,1	17,6	19,0
Vélo	1	0,9	3,7	6,9	3,8	6,9	5,2
Taxi	0	0,3	0	0	0	0	0
Voiture	20	25,1	22,1	10,5	15,0	16,8	15,4
Moto	0	0,6	0	1,4	0	1,5	0,3

g. Moyens de transport et fréquence des livraisons

Les nombres de livraisons sont estimés sur la base de la fréquence des livraisons récurrentes et des bons de commande pour les livraisons ponctuelles.

Le nombre de livraisons est en augmentation sur les trois années d'observation. La nouvelle livraison hebdomadaire de fruits frais bio et de saison étant responsable de la différence observée. Celle-ci se fait à vélo depuis début 2019. Le nombre total est divisé par 365 pour avoir une estimation du nombre total de livraisons par jour.



Tableau 6 Estimation des modes de transport des livraisons

	2016	2017	2018	2019
Camion	34	86	26	25
Camionnette	65	72	181	124
A pied	12	20	20	20
En vélo	0	0	0	50
Total	111	178	227	219
Total par jour	0,3	0,5	0,6	0,6

3.3. Papier

3.3.1. Principales actions

Etant uniquement liée aux missions, nous considérons que la thématique papier ne sera pas influencée par le déménagement.

Encadré 2 Stabiliser la consommation de papier

Consommation de papier annuelle moyenne inférieure sur la période 2018-2020 par rapport à la moyenne de 2015-2017: 4 500 feuilles/ETPr.

A noter que le document de référence sectoriel reprend 15 feuilles par ETP par jour comme repère d'excellence.

a. Principales actions réalisées

Actions de sensibilisations régulières.

Suppression des notes internes en papier et des pages de garde à l'impression, informatisation des feuilles de congés etc. Ceci correspond à une bonne pratique du document de référence sectoriel.

Passage à du papier labellisé FSC et ensuite passage à du papier labellisé FSC mixed sources et UE ECOLABEL, suite à quoi le test de papier recyclé a été arrêté.

Un nouvel indicateur a été établi et une première donnée pour 2014 est disponible depuis le 1er janvier 2015.

Passage de la destruction de l'ensemble des déchets papier par un sous-traitant à la seule destruction des papiers confidentiels au BFP même.

Les publications des documents externes diminuent progressivement pour favoriser la version disponible sur internet, passant de plus de 20.000 exemplaires papier par an avant 2004 à moins de 1.000 exemplaires papier par an à partir de 2016.

Reprogrammation d'IODE afin que ce programme soit configuré en impression recto/verso de manière standard dès son démarrage.

Sensibilisation sur la manière d'imprimer intelligemment en mettant l'accent sur les possibilités d'éditions dans les documents pdf.



Action de sensibilisation: pendant le mois d'octobre 2018, nous avons communiqué, via un affichage dans l'espace d'entrée, le total d'impressions par ETPr par an. Nous avons posé la question aux employés de savoir s'ils trouvaient ça trop ou non. Le vote a récolté une majorité d'avis positifs, et a permis de conscientiser l'ensemble des employés à leur consommation moyenne de papier. A la suite de cela, un panneau a été mis à disposition pour récolter des propositions concrètes et des bonnes pratiques afin de réduire la consommation de papier. Un greeninfo a été envoyé qui reprenait l'ensemble des bonnes pratiques identifiées.

Action de sensibilisation dans le cadre du déménagement: un greeninfo a été envoyé sur la quantité de papier trié et évacué en préparation du déménagement (20 tonnes). Il comprenait également des bonnes pratiques en vue de réduire la quantité d'impressions à l'avenir (utilisation des notes sur pdf, fonction secure printing etc.).

b. Principales actions prévues

Mettre à disposition des bacs à brouillon à proximité des imprimantes dans le nouveau bâtiment avec un GreenInfo.

3.3.2. Indicateurs de suivi

Jusqu'en 2007, seul l'indicateur "nombre de faces imprimées" était disponible. Cet indicateur a été suivi à partir de 2003 et entre 2003 et 2006 une diminution significative du nombre de faces de papier imprimées a été observée (-28 %).

Cet indicateur est imparfait dans la mesure où il ne reflète pas la consommation de papier réelle. Cet indicateur pourrait, par exemple, rester stable malgré une forte diminution de la consommation de papier, en passant d'une impression recto à une impression recto-verso.

La technologie ayant évolué, il a été possible de suivre de nouveaux indicateurs à partir de 2008, à l'aide d'un logiciel installé sur le serveur des imprimantes. Il s'agit du nombre de feuilles de papier imprimées. Mais en 2013 il a été constaté qu'ici aussi il y a un problème avec le comptage. Le software utilisé effectue en effet un enregistrement par ordre d'impression dans un fichier de suivi. Plusieurs informations sont reprises pour chacun des ordres d'impressions, telles que le nombre de pages, l'étage de l'imprimante concernée et s'il s'agit d'une impression en duplex (recto-verso) ou en simplex (recto).

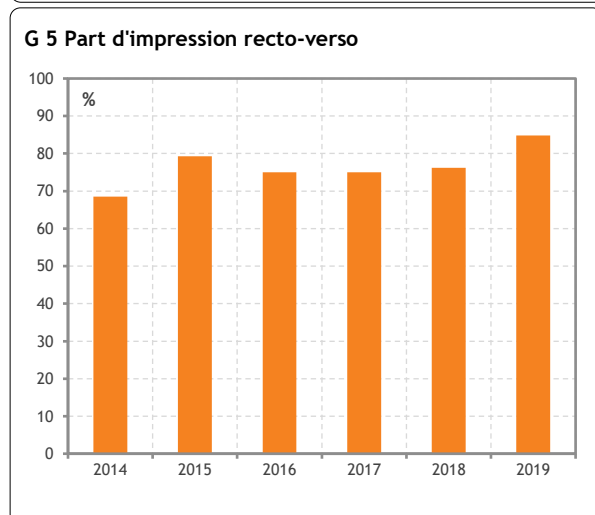
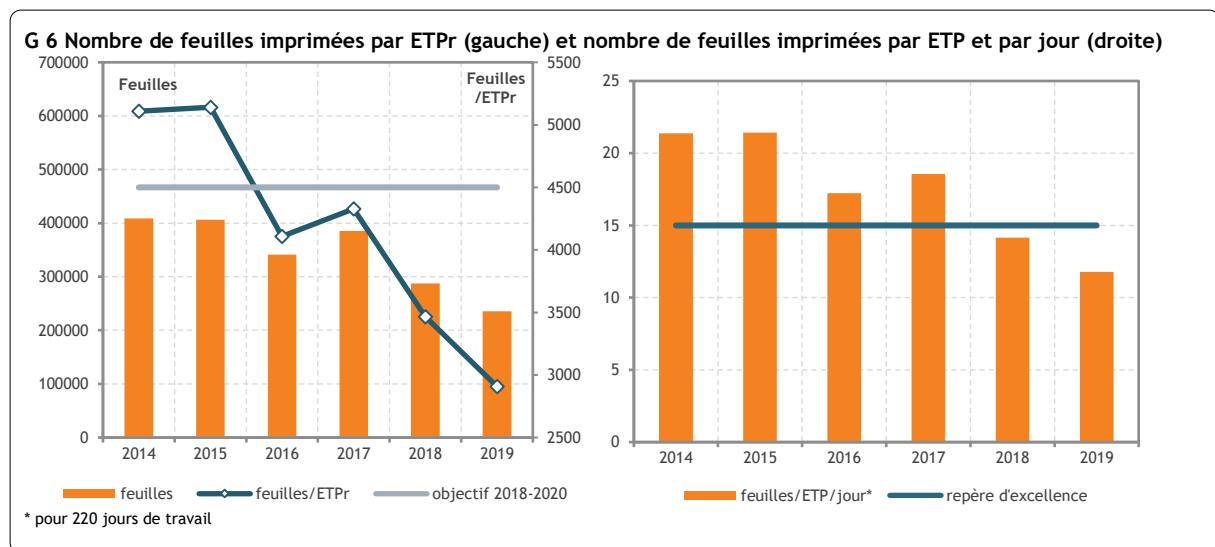
Afin de calculer l'indicateur, c'est-à-dire le nombre de feuilles imprimées, il faut diviser le nombre de pages par deux lors des impressions en duplex. La variable duplex/simplex est donc importante. En 2011, une diminution importante de la proportion duplex/simplex a été observée sans qu'une raison claire n'ait pu être trouvée. En 2012, cette proportion a encore reculé ce qui n'était pas réaliste mais une indication qu'il devait y avoir une erreur. Après concertation avec le gestionnaire des imprimantes (service informatique) il est apparu que les impressions sur les imprimantes les plus récentes, installées depuis 2011 et considérées par le serveur comme étant par défaut en duplex, sont considérées dans les fichiers de suivi comme étant des impressions en simplex. Le programme de suivi considère les caractéristiques de l'ordinateur de l'utilisateur pour définir si un ordre d'impression est duplex ou simplex.



Il apparaît que sur les ordinateurs les plus récents les préférences de l'ordinateur sont définies en simple et les préférences du serveur en duplex. De tels ordres d'impressions sont bien imprimés en duplex, mais sont enregistrés comme étant imprimés en simple. Etant donné que quasi toutes les imprimantes sont définies de cette manière sur le serveur, ceci fausse totalement les statistiques relatives à la consommation de papier.

Les données récoltées depuis 2008 ne correspondent donc pas à la réalité. A partir du 1^{er} janvier 2014 une nouvelle série de données pour la **consommation de papier** a été démarrée en reprenant les statistiques d'impressions chaque fin d'année de manière directe sur les imprimantes, ce qui a permis de fixer un nouvel objectif en la matière pour les périodes 2016-2017 et 2018-2020. Avec 3 467 feuilles/ETPr en 2018, l'objectif de la période 2018-2020 (4 500 feuilles) est largement atteint (23 % en-dessous de l'objectif). Le nombre total d'impressions a diminué de 25 % entre 2017 et 2018, ce qui correspond à une diminution par ETPr de 20 %. Cette diminution continue en 2019 (-16 % par rapport à 2018) en atteignant 2 907 feuilles par ETPr. L'objectif est donc de nouveau largement atteint en 2019 (35 % en-dessous de l'objectif).

Par ailleurs, le document de référence sectoriel reprend 15 feuilles par ETPr par jour comme repère d'excellence. Avec 11,8 feuilles en 2019, nous sommes également largement en-dessous de ce repère.



Au cours des années précédentes, la part d'**impressions en recto-verso** était calculée sur la base du nombre d'impressions en recto-verso cumulée jusqu'à l'année en question. A partir de 2016 la part d'impressions en recto-verso est calculée par rapport au nombre total d'impressions, toutes deux pour l'année en question. Ce dernier indicateur donne la possibilité de mieux comparer le pourcentage d'impressions en recto-verso au cours du temps. Il a de plus pu être calculé pour les années 2014 et 2015. Depuis 2016 la part des impressions en recto-verso passant resté relativement stable et



atteint 76,2 % en 2018. En 2019, cette part augmente de 10 % pour atteindre une part d'impression recto-verso de 84,8 %.

3.4. Energie

Le thème énergie étant totalement en lien avec le bâtiment, celui-ci sera fortement influencé par le déménagement. De nouveaux indicateurs ont été développés dans ce cadre, même si cette année les indicateurs présentent les résultats 2019 pour l'ancien bâtiment.

Encadré 3 Stabiliser la consommation d'énergie (basse tension, haute tension et mazout)

La consommation annuelle moyenne cumulée d'électricité haute tension et de mazout pour la période 2018-2019¹ sera plus basse que la moyenne pour la période 2015-2017, c'est-à-dire 0,69 GJ/m²/an.

La consommation annuelle moyenne d'électricité basse tension pour la période 2018-2019¹ sera plus basse que la moyenne pour la période 2015-2017, c'est-à-dire 3,4 GJ/ETPr/an.

A noter que le document de référence sectoriel reprend 100 kWh/m²/an de consommation énergétique totale comme repère d'excellence pour la rénovation d'un bâtiment existant.

¹ Cet objectif est adapté suite au déménagement de début 2020.

3.4.1. Principales actions

a. Principales actions réalisées

Remplacement des systèmes d'éclairages dans tout le bâtiment.

Placement de protections solaires dans tous les bureaux à l'arrière du bâtiment.

Remplacement de la façade avant et de la façade arrière avec mise en place d'un vitrage de contrôle solaire à haute sélectivité et isolation; isolation du toit.

Passage à l'électricité verte pour la consommation basse tension.

Sensibilisations régulières: réglage de la climatisation et du chauffage, usage de la bureautique, de l'éclairage et des escaliers.

Virtualisation des serveurs.

Affinement du système de climatisation et de chauffage et nouveau système de gestion électronique.

Coffee break sur la performance énergétique des bâtiments.

Installation de pompes à chaleur.

Greening/Feelgood: Click & clean: l'impact de la pollution numérique n'est pas virtuel; Greeninfo utilisation rationnelle de l'énergie dans les bureaux.

Suivi de la rénovation du nouveau bâtiment.



b. Principales actions prévues

Informer par rapport à l'énergie (air conditionné, chauffage).

Action de sensibilisation.

Mise en place du suivi des indicateurs dans le nouveau bâtiment.

3.4.2. Indicateurs de suivi

a. Parts moyennes des vecteurs d'énergie

En 2019 la consommation d'énergie au BFP est de 2 880 GJ ou 35,5 GJ/ETPr. Par rapport à 2018 cela représente une forte augmentation. En valeurs absolues, les trois vecteurs énergétiques ont des évolutions contrastées: la consommation d'électricité basse tension augmente de 1 % et la consommation de mazout de 64 %, alors que la consommation de haute tension diminue de 10 %. En 2019, la consommation d'électricité haute tension représente moins de la moitié (46 %) de la consommation énergétique totale au BFP. La part de mazout est de 44 % alors que la part d'électricité basse tension est de 10 %.

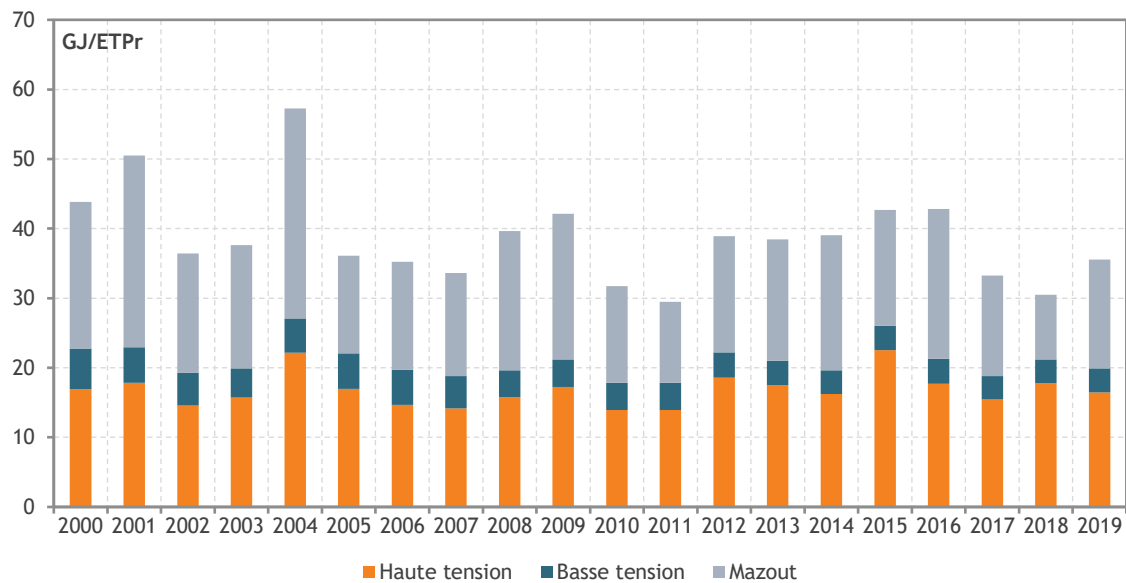
Depuis 2007 l'électricité haute tension est de l'électricité "verte" et depuis mars 2009 l'électricité basse tension l'est également. Le BFP ne produit pas d'énergie renouvelable.

La consommation énergétique est de 35 % plus basse qu'en l'an 2000. Sur ces 18 années, la consommation des trois vecteurs énergétiques a diminué. La consommation d'électricité haute tension a diminué de 19 %, la consommation de mazout a diminué de 43 % et la consommation d'électricité basse tension a diminué de 48 %. Plusieurs investissements du propriétaire du bâtiment ont permis une réduction de la consommation d'électricité haute tension (diminution suite à l'isolation mais augmentation suite à l'installation de pompes à chaleur) et de mazout. Le BFP lui-même ne peut agir que sur l'électricité basse tension grâce à des mesures d'économies d'énergie. Des investissements dans de nouveaux éclairages dans les années 2005-2007 ont permis de réaliser la diminution de la consommation d'électricité basse tension observée. Après ces travaux importants, le BFP a plus ou moins atteint le plafond de ce qui pouvait être fait en termes de mesures d'économies d'énergie.

A noter que le document de référence sectoriel reprend 100 kwh/m²/an de consommation énergétique totale comme repère d'excellence pour la rénovation d'un bâtiment existant. Avec une consommation énergétique totale de 184 kwh/m²/an en 2019, ce repère est donc très loin d'être atteint.



G 7 Parts moyennes des vecteurs d'énergie



b. Evolution électricité basse tension

En 2019, la consommation de l'électricité basse tension a légèrement augmenté (+2,7 % / ETPr) et atteint 3,5 GJ/ETPr. Grâce au remplacement de l'éclairage au cours des années 2005-2007, la consommation d'électricité basse tension reste largement en-dessous du niveau de 2000 (-40,2 % / ETPr).

La consommation d'électricité basse tension est déterminée par la consommation pour l'éclairage et la bureautique, sur lesquels le travailleur individuel a prise. En 2019, la consommation d'électricité basse tension par ETPr a augmenté entre autres du fait de la diminution du nombre d'ETPr. Avec 3,5 GJ/ETPr la consommation d'électricité basse tension dépasse l'objectif de 3,4 GJ/ETPr/an fixé pour la période 2018-2019.

La consommation annuelle moyenne pour la période 2018-2019 est de 3,4 GJ/ETPr/an. L'objectif de ne pas dépasser 3,4 GJ/ETPr/an, ceci est donc tout juste atteint.

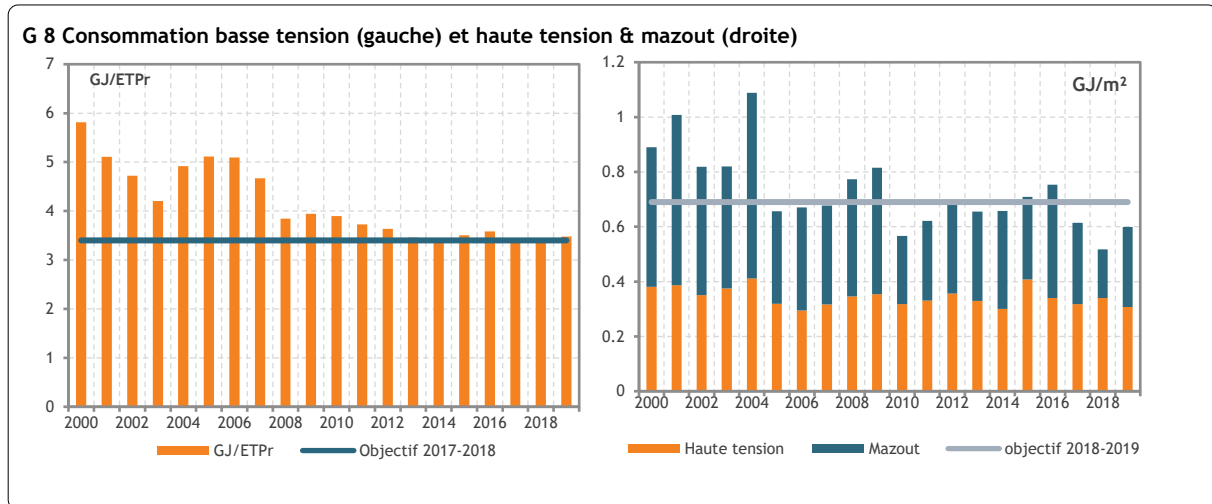
c. Evolution électricité haute tension et mazout

L'électricité haute tension est utilisée pour le refroidissement, la ventilation et le fonctionnement des ascenseurs et des pompes à chaleur. Le mazout (données normalisées sur la base des degrés-jours mesurés à Uccle), en combinaison avec l'électricité haute tension (issue de sources renouvelables) pour les pompes à chaleur, est utilisé pour le chauffage du bâtiment. Leurs consommations sont partagées entre les deux locataires du bâtiment sur la base d'une quotité 69.995/100.000 pour le BFP. Les données présentées ne concernent que la part du BFP et pas la consommation totale du bâtiment.

Dans la mesure où l'électricité haute tension et le mazout ont principalement pour objet de faire fonctionner le système d'air conditionné, ils sont exprimés par m² plutôt que par ETPr.



Des pompes à chaleur ont été installées courant 2017. La consommation a diminué en 2017 et en 2018, mais remonte en 2019. Avec 0,60 GJ/m²/an en 2019 la consommation cumulée reste largement en-dessous de l'objectif de 0,69 GJ/m² fixé pour la période 2018-2019. La consommation moyenne annuelle pour la période 2018-2019 étant de 0,56 GJ/m², l'objectif est dès lors largement atteint.



3.5. Eau

Le thème eau étant totalement en lien avec le bâtiment, celui-ci sera fortement influencé par le déménagement. De nouveaux indicateurs ont été développés dans ce cadre, même si cette année les indicateurs présentent les résultats 2019 pour l'ancien bâtiment.

Encadré 4 Limiter la consommation d'eau

Limiter la consommation d'eau technique à moins de 0,33 m³/m² par an en moyenne pour la période 2018-2019¹.

Limiter la consommation d'eau sanitaire à moins de 4,80 m³ par an par ETPr en moyenne pour la période 2018-2019¹.

A noter que le document de référence sectoriel reprend 6,4 m³/ETP/an de consommation totale d'eau comme repère d'excellence pour des bâtiments de bureaux.

¹ Cet objectif est adapté suite au déménagement de début 2020.

3.5.1. Principales actions

a. Principales actions réalisées

Remplacement des machines frigo du conditionnement d'air par des machines plus performantes.

Placement de protections solaires dans tous les bureaux à l'arrière du bâtiment.

Remplacement de la façade avant et de la façade arrière avec mise en place d'un vitrage de contrôle solaire à haute sélectivité et isolation; isolation du toit.

Sensibilisation régulières: réglage de la climatisation et du chauffage et consommation d'eau technique, l'utilisation des sanitaires et consommation d'eau sanitaire.



Finetuning du système de climatisation et de chauffage et nouveau système de gestion électronique.

Remplacement des affiches dans les toilettes.

Remplacement des mécanismes de chasse des WC.

b. Principales actions prévues

Information afin de limiter la consommation d'eau.

Action de sensibilisation.

Mise en place du suivi des indicateurs dans le nouveau bâtiment.

3.5.2. Indicateurs de suivi

a. Consommation totale d'eau

Après avoir atteint une consommation d'eau de seulement 1 183 m³ en 2012, la consommation a augmenté de manière continue au cours des quatre années suivantes pour atteindre 4 151 m³ en 2016. Ensuite la consommation diminue fortement pour atteindre 1 663,89 m³ en 2019. Cette évolution de la consommation totale est principalement déterminée par la consommation d'eau technique (voir détail ci-dessous).

A noter que le document de référence sectoriel reprend 6,4 m³/ETP/an de consommation totale d'eau comme repère d'excellence pour des bâtiments de bureaux. Avec une consommation totale de 18,3 m³ la consommation d'eau totale est près de trois fois plus élevée que ce repère.

b. Répartition moyenne de la consommation d'eau sanitaire et technique

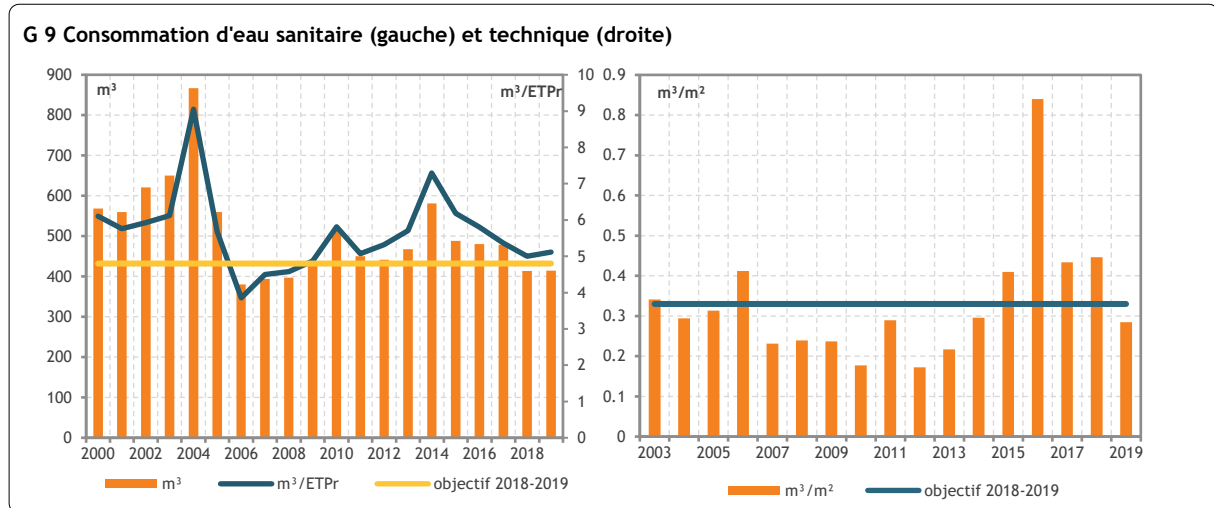
La consommation d'eau au BFP est composée d'une part, d'eau sanitaire, et d'autre part, d'eau technique (pour le système d'air-conditionné). Pour la période 2014-2019, la consommation d'eau technique était responsable de 79 % de la consommation totale d'eau. Cette part a augmenté de 69 % en 2014 pour atteindre son maximum de 88 % en 2016 et ensuite diminuer et atteindre 75 % en 2019.

c. Consommation d'eau sanitaire

L'eau sanitaire a fortement augmenté entre 2000 et 2004 suite à l'usure des mécanismes de rinçage des toilettes et des robinets des lavabos. La rénovation de 2005 a permis une forte diminution de la consommation d'eau sanitaire. En 2006, une consommation minimale de 380 m³ a été observée. Lors des deux années ultérieures la consommation a augmenté légèrement. Cette augmentation est plus nette à partir de 2009, de manière telle que l'objectif introduit pour 2010-2012 (400 m³) a été largement dépassé, malgré une diminution de la consommation en 2011 et 2012. La consommation d'eau sanitaire augmente à nouveau à partir de 2013. En 2014 la consommation a atteint 581 m³. Ceci est la conséquence d'une chasse coulant en continu à l'étage 0/1 qui n'est pas occupé par le BFP mais dont la consommation d'eau normalement négligeable est associée au compteur du BFP. Au cours de la période 2015 - 2017 la consommation d'eau diminue pour atteindre de 480 à 490 m³. Les systèmes de chasses des toilettes ont été remplacés en juin 2017 ce qui a permis une diminution accrue de la consommation d'eau sanitaire à partir



de la deuxième partie de cette année. En 2018 cela a même permis de limiter la consommation à 413 m³, le niveau le plus bas depuis 2008. Ceci a, dès lors, permis d'inverser la tendance croissante de la consommation par équivalent temps plein observée depuis 2006. Depuis 2015 l'évolution va dans la direction de l'objectif fixé de 4,80 m³/ETPr. Avec 4,99 m³/ETPr l'objectif n'est tout juste pas atteint en 2018. En 2019 cette tendance à la baisse s'est malheureusement arrêtée. Avec 5,11 m³/ETPr la consommation d'eau sanitaire reste cette année à nouveau juste au-dessus de l'objectif.



d. Consommation d'eau technique

En 2006, la tour de refroidissement du système d'air conditionné a été remplacée. Son installation et sa mise au point ont entraîné cette année-là une forte surconsommation d'eau technique. Le remplacement des machines de refroidissement en 2007 a pu diminuer cette consommation de manière drastique, de telle manière que, pour la première fois depuis 2004, l'objectif fixé de consommation maximale de 1 300 m³ (0,28 m³/m²) a pu être atteint. En 2008 et 2009, cet objectif est à nouveau largement atteint. L'objectif pour la période 2010-2012 a, par conséquent, été renforcé à 1 200 m³ (0,24 m³/m²). En 2011, par contre, la consommation d'eau technique a fortement augmenté (un total de 1 256 m³ ou de 0,29 m³/m²). Cette augmentation est due à un flotteur bloqué dans la tour de refroidissement entraînant un écoulement continu de l'eau. La perte liée au mauvais fonctionnement du flotteur est estimée à 150 – 200 m³. En 2012 un nouveau minimum a été atteint avec une consommation de 748 m³ ou 0,17 m³/m². En 2013 la consommation d'eau technique augmente à nouveau pour atteindre 942 m³ ou 0,22 m³/m². Malgré cela la consommation reste en dessous de l'objectif fixé pour la période 2013-2015 qui s'élève à 0,24 m³/m². En 2014 ceci n'est plus le cas. Avec une consommation de 1 282 m³ ou de 0,30 m³ par m² l'objectif est largement dépassé. Cette consommation élevée d'eau technique continue suite à ces fuites et mène à ce qu'en 2015 on atteigne presque le record de 2004. En 2016 la consommation d'eau technique a échappé à tout contrôle. Elle a augmenté pour atteindre 3 642 m³ suite à plusieurs fuites, ce qui correspond à une consommation de 0,84 m³/m², bien au-dessus de l'objectif (0,33 m³/m²). Cet objectif a pourtant été rehaussé de 0,09 m³/m² sur la base d'une estimation théorique de la surconsommation correspondante à la mise en place d'une humidification de l'air. En 2017 et 2018 la consommation technique est en moyenne redescendue à 0,44 m³ par m². En 2019, la consommation d'eau technique a été limitée à 0,28 m³ par m², ce qui permet d'atteindre l'objectif (0,33 m³/m²) pour la première fois depuis 2014.



3.6. Achats

3.6.1. Principales actions

Etant uniquement lié au fonctionnement interne du bureau, nous considérons que la thématique achats ne sera pas influencée par le déménagement.

Encadré 5 Augmenter la part de marché des produits durables

Une part d'achats durables pour le matériel de bureau de 80%. Le caractère durable couvre les aspects environnementaux (recyclé, rechargeable...), économiques (prix, qualité, durée de vie...) et sociaux (dans la limite des données disponibles).

A noter que le document de référence sectoriel vise comme repère d'excellence que tout le papier de bureau utilisé soit recyclé ou labellisé selon un label du type ISO-type I (ex. ecolabel UE).

a. Principales actions réalisées

Gamme permanente de produits "Fair trade" disponibles à la cafétéria ainsi qu'une machine à café Ox-fam qui propose du café et du chocolat au lait équitables.

Annuellement un petit-déjeuner "Fair Trade" et un repas "Fair Trade" (lors de la *semaine Fair trade*). D'autres actions, ponctuelles, ont eu lieu telles qu'une dégustation et un Coffee-break sur les labels durables et sur le commerce équitable.

Enquête interne sur les produits issus du commerce équitable et mise en place d'actions sur la base des résultats de cette enquête (GreenInfo, visibilité, disponibilité des produits...).

Une procédure d'achat a été élaborée en 2010 afin de respecter la circulaire "achats durables". Celle-ci a été revue en 2014 pour tenir compte de la nouvelle circulaire *Intégration du développement durable, en ce compris les clauses sociales et les mesures favorisant les petites et moyennes entreprises, dans le cadre des marchés publics passés par les autorités adjudicatrices fédérales*. Lors des achats des critères de durabilité sont pris en compte (recyclé, labels officiels tels que 'Der Blaue Engel', Nordic Swan, FSC & PEFC etc.). Au fur et à mesure les achats sont devenus moins variés permettant une meilleure prise en compte des critères de développement durable. Ceci correspond à une bonne pratique du document de référence sectoriel.

Il y a également un remplacement progressif des lampes standards et halogènes par des lampes économiques, des écrans CRT par des écrans LCD, des PC de type "desktop" par des PC de type "laptop" moins énergivores.

Projection de film *Sur les routes d'une Belgique sans carbone*.

Participation à l'opération *40 jours sans viande*.

Achat des agendas et calendriers uniquement sur commande, avec une réserve restreinte pour de nouveaux membres du personnel.

Achat de fruits biologiques, saisonniers et, le cas échéant, issus du commerce équitable.

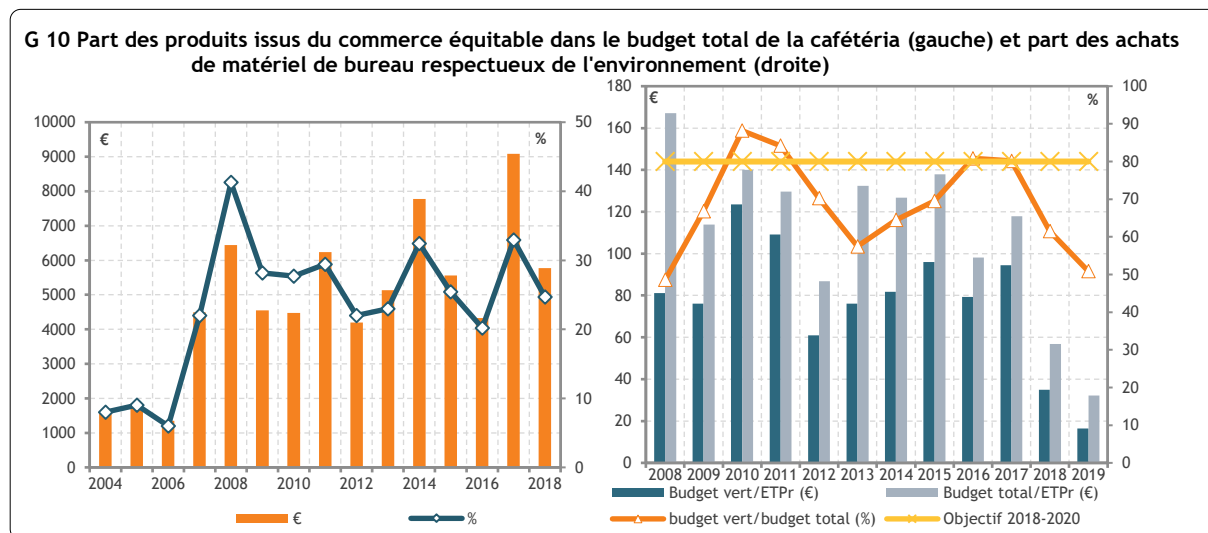
b. Principales actions prévues

Rien de prévu de particulier



3.6.2. Indicateurs de suivi

La part des produits issus du commerce équitable dans le budget total de la cafétéria a fortement augmenté en 2007 (de 6% à 22%) suite à l'introduction du café issu du commerce équitable. Après un achat exceptionnel de vin en 2008 la part de marché de ces produits fluctue en moyenne autour des 26% avec des chutes (20% en 2016) et des pics (32% en 2014). En 2017 la part des produits issus du commerce équitable est remonté à 33 %, objectif qui avait été fixé pour la période 2013-2015, mais en 2018 elle rediminue pour atteindre 24 %. Les données pour 2019 ne sont pas disponibles.



La part des achats de matériel de bureau (en ce compris le papier mais hors matériel informatique) respectueux de l'environnement était de 49% en 2008. Cette part a augmenté pour atteindre un pic de 88% en 2010. A partir de 2011 la part des achats de matériel de bureau respectueux de l'environnement ne cesse de diminuer pour atteindre 57% ou 76€ sur un total de 132€/ETPr en 2013. Cette diminution est liée au fait que les publications sont imprimées en interne plutôt qu'imprimées dans l'imprimerie du SPF économie. Or il n'existe pas d'alternatives respectueuses de l'environnement pour les spirales et couvertures plastiques qui vont de pair avec ces impressions. A partir de 2014 le choix laissé aux membres du personnel a été réduit à partir de courant 2014 en faveur des alternatives respectueuses de l'environnement, ce qui explique probablement que cette part augmente à nouveau pour atteindre l'objectif de 80 % en 2016 et 2017: respectivement 80,9 et 80,2 % ce qui représente pour 2017 94 € sur un total de 117 €/ETPr. En 2018 et 2019, cette part diminue fortement pour atteindre 50,8 % en 2019. La principale raison étant que la quantité totale des achats a diminué d'un facteur quatre entre 2017 et 2019 ce qui fait proportionnellement peser plus lourd les achats pour lesquels il n'existe pas d'alternative respectueuse de l'environnement. Cet effet est d'autant plus important que la diminution des achats est entre autres liée à une forte diminution des achats de papier, or tout le papier acheté est porteur du label FSC mixed sources et de l'écolabel européen.

A noter que le document de référence sectoriel vise comme repère d'excellence que tout le papier de bureau utilisé soit recyclé ou labellisé selon un label du type ISO-type I (ex. écolabel UE). Tout le papier acheté étant porteur du label FSC mixed sources et de l'écolabel européen ce repère d'excellence est atteint.



3.7. Déchets

Etant uniquement lié au fonctionnement interne du bureau, nous considérons que la thématique déchets ne sera pas influencée par le déménagement.

Encadré 6 Augmentation du recyclage des déchets & diminution de la production de déchets

La production annuelle moyenne de déchets (tout venant et PMC) pour les années 2018 et 2020 sera en dessous de 550 litres/ETPr/an.

La part de déchets recyclés (PMC divisé par le total des déchets tout-venant et des PMC) restera en moyenne au-dessus de 25 % pour les années 2018 et 2020.

A noter que le document de référence sectoriel vise deux repères d'excellence:

- aucun déchet produit dans les immeubles de bureaux n'est mis en décharge,
- la production totale de déchets dans les immeubles de bureaux est inférieure à 200 kg/employé en équivalent temps plein/an.

3.7.1. Principales actions

a. Principales actions réalisées

Communication autour du tri sélectif (thème du mois, affiches et mailing).

Développement d'un set d'outils de communication permanents (affiche détaillée et signet synthétique) relatif au tri et à la prévention des déchets.

Suppression des gobelets et cuillères en plastique à la cafétéria.

Création d'un indicateur déchets papier.

Sensibilisation sur la récolte des bouchons en plastique au profit des chiens pour aveugles.

Campagne "vieux déchets".

Mise en place d'une boîte à livres.

Tri des déchets verts.

Action de sensibilisation sur le tri des déchets en prévision du déménagement.

Dans le nouveau bâtiment un système de fontaine à eau a été installée, de même qu'un système pour faire de l'eau pétillante et chaque membre du personnel a reçu une gourde d'eau. Il n'est dès lors plus possible d'acheter des bouteilles d'eau. Ceci correspond à une bonne pratique du document de référence sectoriel.

b. Principales actions prévues

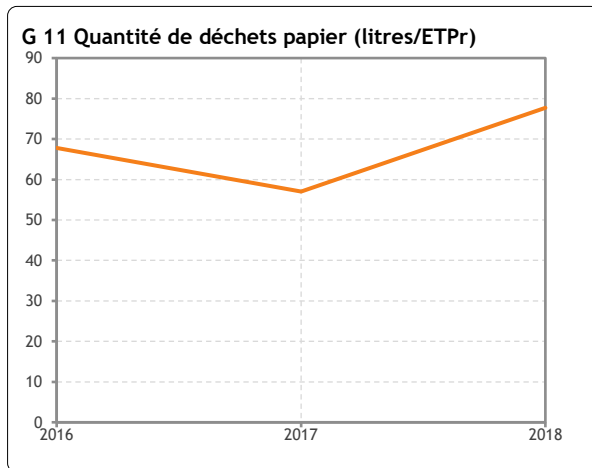
Rien de prévu.



3.7.2. Indicateurs de suivi

Il existe 12 filières de déchets au sein du BFP. Les PMC, les déchets tout venants et les piles (bebat) entrent dans les systèmes classiques de récolte des déchets, de même que les encombrants qui sont repris à la demande. A noter que les bouchons en plastique sont récupérés séparément au profit du Centre Belge pour Chiens-Guides. Le verre consigné et les cartouches d'encre sont récoltés pour réutilisation alors que le papier, le verre non consigné et les lampes sont récoltés pour recyclage. Le matériel informatique est réutilisé ou recyclé au cas par cas. Les détecteurs de fumées sont traités de manière adéquate. Par ailleurs, une récolte des bouchons de liège (principalement d'origine privée) est organisée. Dans la mesure où il s'agit d'un déchet privé, aucun suivi en termes de quantité n'a été mis en place en la matière. A partir de 2018, les déchets verts sont également triés.

Un suivi quantitatif a été mis en place à partir du 1er février 2010 pour les principales filières pour lesquelles il existe des leviers d'action: le papier, la poubelle restante, les PMC et le verre consigné et non consigné. Un suivi quantitatif pour les déchets dangereux (lampes, cartouches d'encre etc.) sera également mis en place à partir de 2021.



A partir de 2016, une nouvelle méthodologie pour calculer la quantité de déchets papier permet de mesurer la quantité en litres/ETPr. Elle atteint 77,7 litres/ETPr en 2018. En 2019, cet indicateur n'est pas calculé car dans le cadre du déménagement plusieurs filières de reprise des déchets papier ont été utilisées. Mais nous estimons la quantité totale évacuée à environ 20 tonnes de papier.

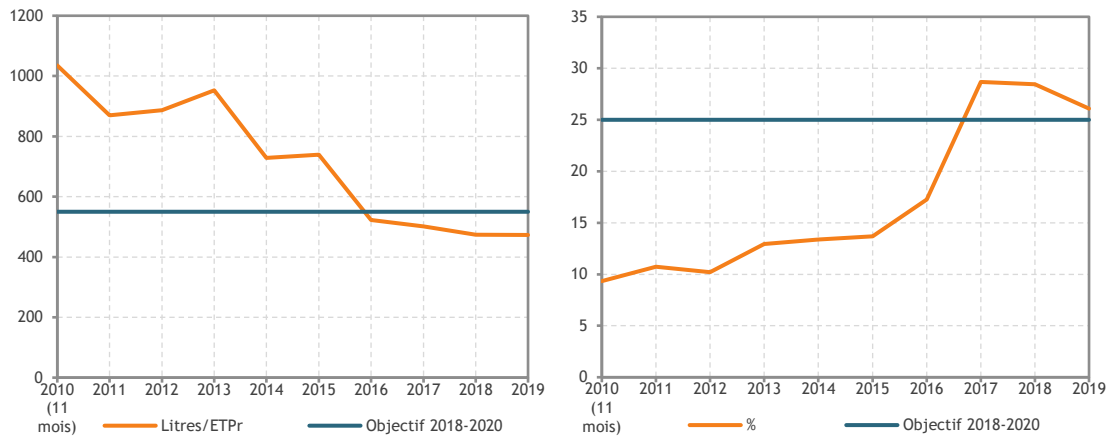
La quantité totale de déchets (tout venant et PMC) diminue au fil du temps, allant de 1035,1 litres/ETPr

en 2010 (sur 11 mois) à 473,1 en 2019. En 2019, ceci correspond à 349,6 litres/ETPr de déchets tout venant et à 123,5 litres/ETPr de déchets PMC.

Parallèlement, la part de déchets recyclés (PMC divisé par le total des déchets tout-venant et des PMC) augmente, passant de 9,3% à 28,5% entre 2010 et 2018. En 2019, cette part de déchets recyclé redescend pour atteindre 26,1%. En 2018, les deux objectifs sont dès lors atteints. L'année 2019 n'est pas incluse dans l'objectif vu la spécificité du déménagement et le tri du contenu des armoires qui y est associé.



G 12 Production annuelle moyenne de déchets (tout venant et PMC; à gauche) et part de déchets recyclés (PMC divisé par le total des déchets tout-venant et des PMC; à droite)
Litres / ETPr (à gauche) et pourcentage (à droite)



A noter que le document de référence sectoriel vise deux repères d'excellence en la matière.

1. Aucun déchet produit dans les immeubles de bureaux n'est mis en décharge. Ce repère est atteint dans la mesure où les déchets tout-venant de Bruxelles sont incinérés avec une récupération d'énergie.
2. La production totale de déchets dans les immeubles de bureaux est inférieure à 200 kg/ETP/an. Nous n'avons pas les données en poids (kg), mais en volume (litres). Il n'est donc pas possible de faire une évaluation par rapport à ce repère.

3.8. Produits d'entretien

Etant uniquement lié au fonctionnement interne du bureau, nous considérons que la thématique produits d'entretien ne sera pas influencée par le déménagement.

Encadré 7 Diminuer l'impact des produits d'entretien sur l'environnement

Limiter l'utilisation de produits dangereux à maximum 5 produits au cours de la période 2018-2020

La part de produits d'entretien respectueux de l'environnement doit rester à plus de la moitié au cours de la période 2018-2020

3.8.1. Principales actions

a. Principales actions réalisées

Collaboration avec le sous-traitant pour passer le plus possible à des produits plus écologiques (écolabel européen) et thème du mois sur le sujet afin d'informer le personnel en la matière. A partir de 2016, collaboration avec le nouveau sous-traitant afin de mettre au point l'enregistrement des produits d'entretien dangereux et passer le plus possible à des produits plus écologiques (écolabel européen). Des contacts réguliers ont permis d'améliorer la situation courant 2017 (fiches en ordre, plus de produits avec écolabel).



Achat d'un produit écologique pour la vaisselle.

Formation du responsable produits d'entretien.

Enquête spécifique relative à l'entretien et aux produits d'entretien au BFP auprès du personnel du BFP.

GreenInfo sur les changements dans les produits utilisés lors du changement de société d'entretien.

Suivi des formations et du fonctionnement de l'équipe d'entretien.

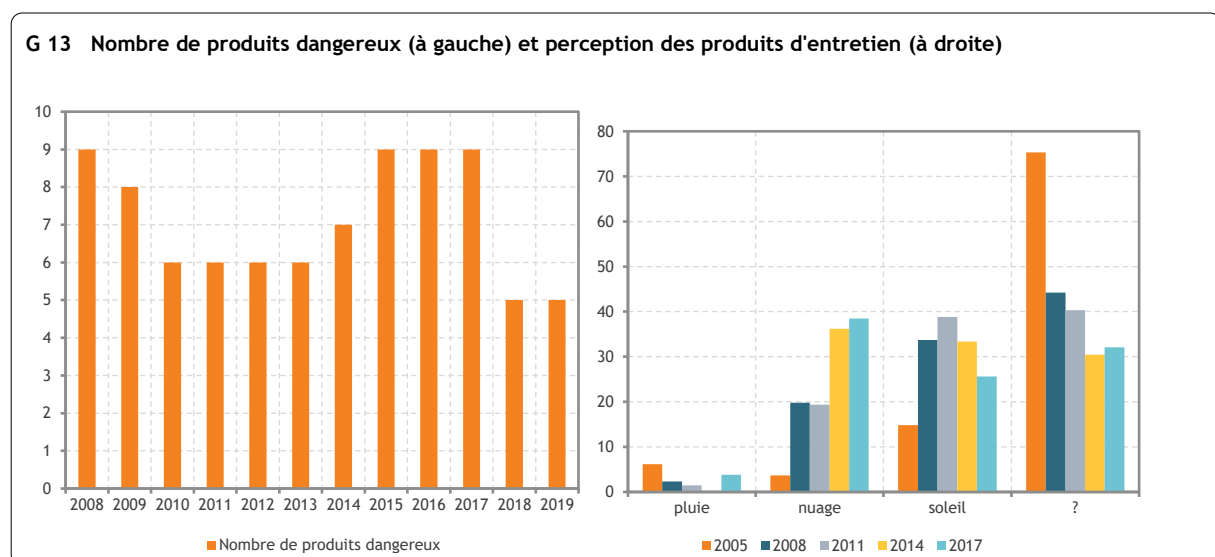
b. Principales actions prévues

Sensibilisation relative à l'entretien et aux produits d'entretien.

3.8.2. Indicateurs de suivi

L'enquête de satisfaction menée tous les trois ans montre que les membres du personnel se sentent de plus en plus à même de répondre à la question sur les produits d'entretien (la part des points d'interrogation diminue). Par contre, en 2014, la somme des réponses "pluie" et "nuage" dépasse pour la première fois le nombre de "soleil" et il a dès lors été décidé de mettre l'accent sur ce thème dans le programme environnemental 2016-2017. Malgré tout ce résultat est renforcé en 2017.

Le nombre de produits dangereux utilisés a diminué en 2010 suite à une collaboration avec le sous-traitant. Les produits restants sont, d'une part, liés à des contrats de leasing ne laissant pas le choix quant à l'utilisation d'un autre produit ou, d'autre part, destinés à des fins spécifiques pour lesquelles il n'existe pas d'alternative. En 2015, le nombre de produits identifiés comme dangereux augmente e.a. suite à un renforcement de la législation courant 2015 (règlement européen CLP) et ce nombre est resté stable jusqu'en 2017. Suite au changement de sous-traitant ce nombre a diminué d'un tiers à partir de 2018 pour atteindre l'objectif de maximum 5 produits dangereux. Par ailleurs, 5 des 12 produits ont le label écologique européen et un produit est d'une marque réputée "verte", même si cela n'est pas confirmé par un label indépendant.





3.9. Indicateurs transversaux

Les indicateurs transversaux analysés sont tous des indicateurs de pollution de l'air.

Une première section aborde les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour toutes les consommations énergétiques du BFP: déplacements avec voitures de service, avion et train et mazout⁶.

Dans une deuxième section, l'accent est mis sur deux formes de consommations énergétiques (mazout et voitures de service) induisant l'émission de plusieurs polluants de l'air: particules fines, SO₂, NO_x, CO et NMCOV (non méthane composés organiques volatiles).

La méthode de calcul et les sources sont décrites en annexe 6.3.

Les indicateurs d'émissions seront fortement influencés par le déménagement, étant donné que les sources d'émissions sont fortement reliées au bâtiment. Par contre, les mêmes indicateurs seront utilisés, en ce compris avec les données historiques, afin de pouvoir comparer les émissions avant et après le déménagement.

3.9.1. Emissions de gaz à effet de serre (GES)

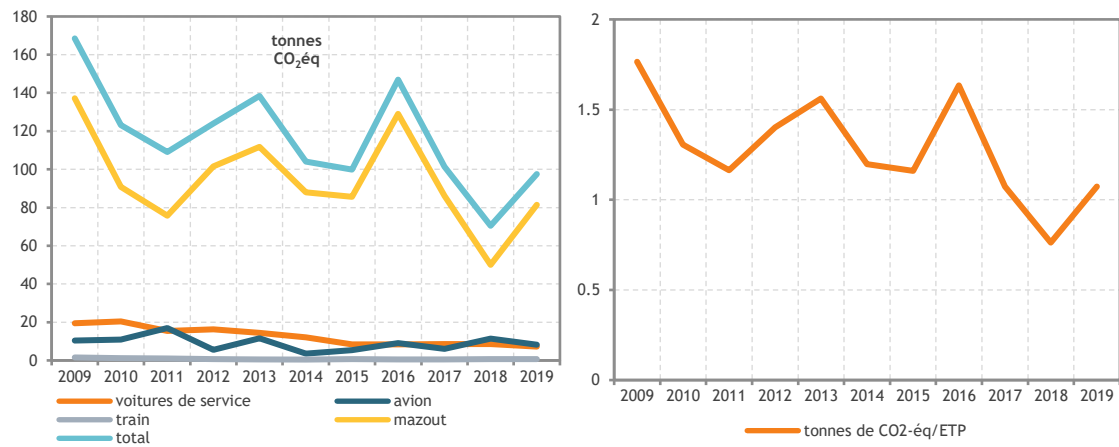
Les émissions totales de gaz à effet de serre ont diminué de 168 tonnes équivalents CO₂ en 2009 à 109 en 2011, pour l'ensemble des consommations énergétiques du BFP. Suite à l'augmentation de la consommation brute de mazout⁷ en 2012, les émissions totales augmentent à nouveau pour atteindre 123 tonnes équivalents CO₂. Ensuite les émissions de GES continuent à suivre l'évolution de la consommation de mazout. En 2018, les émissions totales atteignent 70 tonnes équivalents CO₂. En 2019, elles remontent pour atteindre 98 tonnes équivalents CO₂, ce qui représente 1,1 tonnes/ETP ou 22,5 kg/m².

⁶ Du point de vue méthodologique il est à noter, que les émissions liées à la consommation de mazout sont des émissions directes du BFP, alors que les émissions liées à la consommation d'électricité sont des émissions situées au niveau du producteur d'électricité. Pour être totalement comparables, il faudrait également prendre en compte les émissions liées à la production de mazout.

⁷ La consommation brute de mazout ne tient pas compte des degrés-jours. C'est en effet cette consommation réelle "brute" qui compte dans le calcul des émissions. Il peut donc y avoir des différences avec le point sur l'énergie.

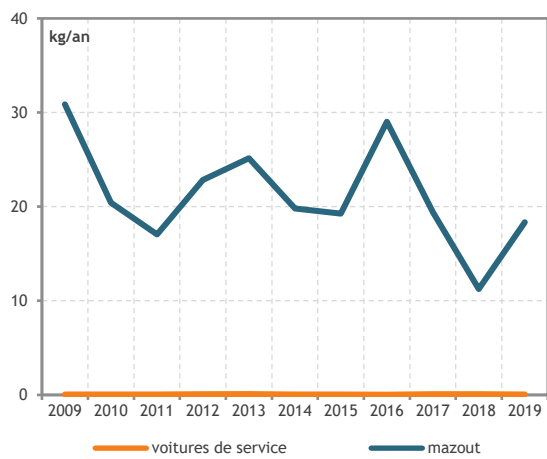


G 14 Emissions de gaz à effets de serre: subdivision sectorielle (gauche) et par équivalent temps plein (droite)



3.9.2. Emissions polluants de l'air

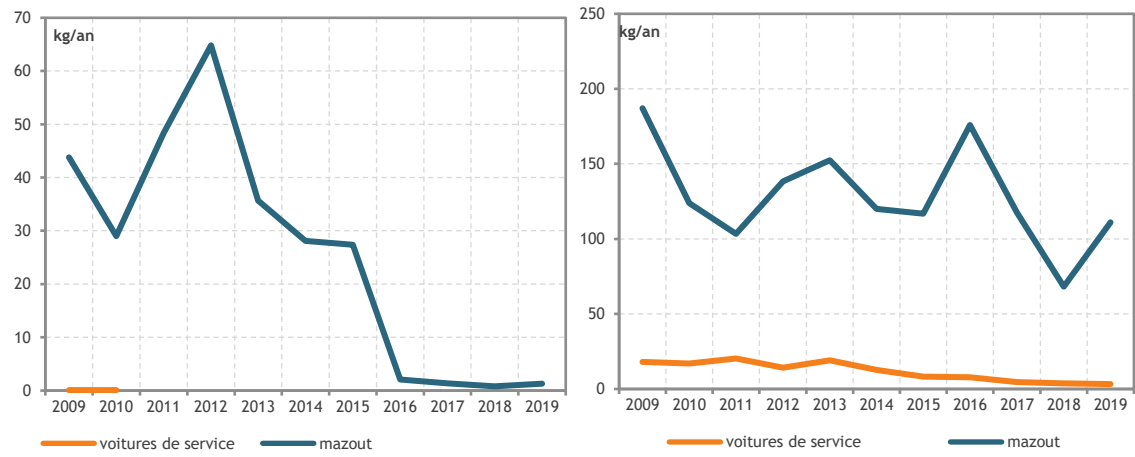
G 15 Emissions de particules fines (PM2.5)



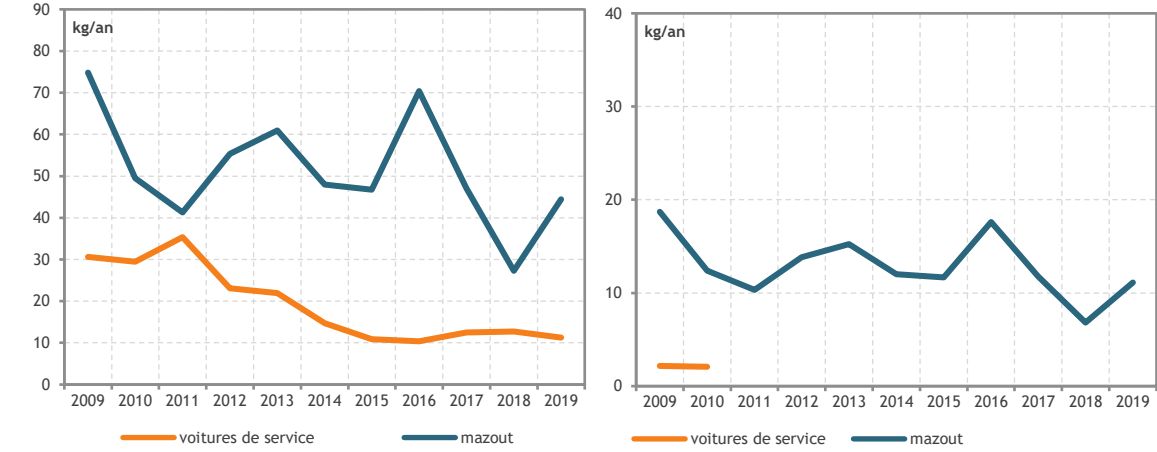
Outre les émissions de GES, 5 polluants de l'air sont analysés pour deux types de consommations énergétiques: mazout et voitures de service. L'émission totale des cinq polluants est principalement influencée par la consommation de mazout.



G 17 Emissions de SO₂ (gauche) et de NO_x (droite)



G 16 Emissions de CO (gauche) et de NMVOC (droite)





4. Le Bureau fédéral du Plan et ses aspects environnementaux indirects

4.1. Parties prenantes

Encadré 8 Collaborer avec les parties prenantes pour avoir de meilleures performances environnementales

Interagir avec une partie prenante interne et avec une partie prenante externe par an afin d'identifier leurs besoins et attentes.

4.1.1. Principales actions

a. Principales actions réalisées

Questionnaire sur les incidences environnementales des produits et/ou services des sous-traitants pour lesquelles 9 réponses sur 41 envois ont été reçus.

Elaboration d'une procédure "évaluation des sous-traitants".

Pour les 3 sous-traitants agissant régulièrement sur le site du BFP, une fiche d'information a été fournie à chaque personne agissant sur le site avec un bref questionnaire. En termes d'évaluation, les exigences environnementales ont été intégrées dans le processus d'évaluation plus global des sous-traitants plutôt que de faire une évaluation supplémentaire.

Questionnement d'une partie prenante interne et d'une partie prenante externe afin d'identifier leurs besoins et attentes et de prendre des mesures pour y répondre.

b. Principales actions prévues

Identifier, chaque année la partie prenante interne et externe la plus importante et interagir avec ses deux parties prenantes afin d'identifier leurs besoins et attentes réels.

Suite à l'identification de ces besoins et attentes réels, identifier le cas échéant des actions à mettre en place pour y répondre.

4.1.2. Indicateurs de suivi

Une partie prenante interne et une partie prenante externe ont été questionnées en 2019.



4.2. Missions du BFP

Encadré 9 Aucun objectif spécifique pour les missions du BFP

D'une part, l'environnement est une matière fortement régionalisée et, d'autre part, le BFP est entre autres dépendant de projets extérieurs. Le contenu des documents publiés est dès lors fortement lié aux lois, aux contrats d'études obtenus etc. Le BFP se limite dès lors à suivre l'indicateur "Nombre de publications ayant un impact potentiel sur l'environnement".

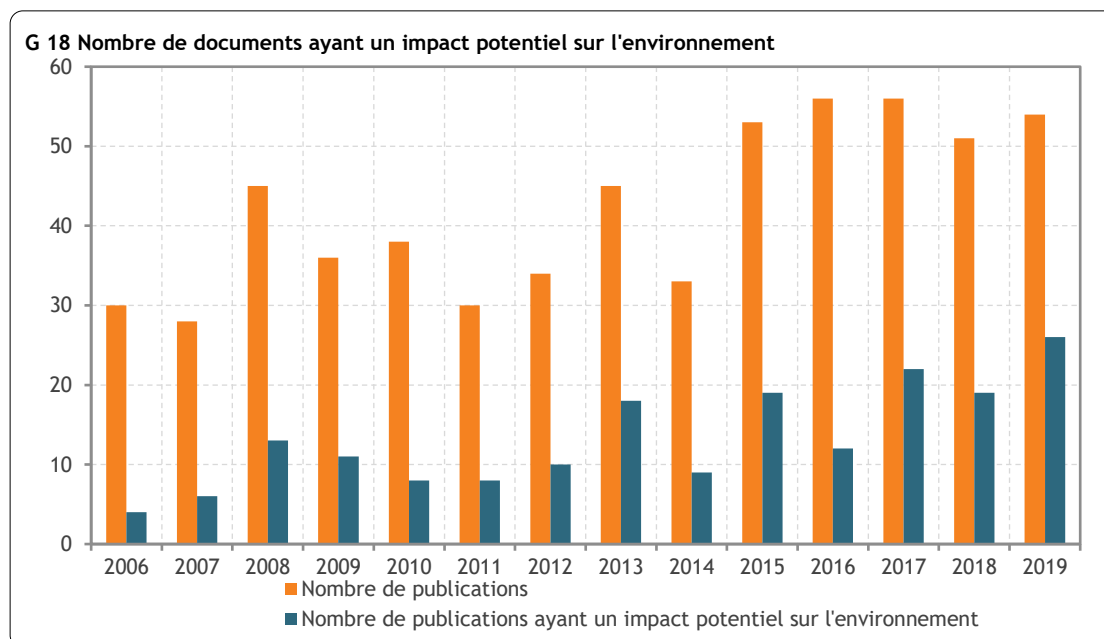
4.2.1. Principales actions

Dans le cadre de ses missions, le Bureau fédéral du Plan prend en compte l'aspect environnemental. Toutes les activités liées aux missions de base du Bureau fédéral du Plan entrent en ligne de compte et sont analysées quant à leur impact possible sur l'environnement.

En 2007, une méthode d'évaluation a été développée et appliquée afin de pouvoir identifier les missions ayant un impact potentiel sur l'environnement. Sur cette base, l'année 2008 a été consacrée au développement d'indicateurs de suivi permettant de suivre ces missions qui ont un impact potentiel sur l'environnement.

4.2.2. Indicateurs de suivi

La part de documents⁸ ayant un impact potentiel sur l'environnement oscille, mais est relativement stable dans la durée.



⁸ A partir de 2015, les bases de données mises à jour en cours d'année sont également incluses dans l'indicateur.



5. Le Bureau fédéral du Plan et les exigences légales en matière d'environnement

Le Bureau fédéral du Plan a constitué un registre de la législation environnementale et mets celui-ci à jour sur une base trimestrielle. Les exigences légales auxquelles le BFP est soumis sont nombreuses et touchent divers sujets: le Règlement général sur les installations électriques, le Code bruxellois de l'air, du climat et de la maîtrise de l'énergie ainsi que de nombreux Arrêtés concernant la performance environnementale des bâtiments, la gestion des déchets, les plans de déplacements d'entreprise, la protection des eaux de surface contre la pollution, les marchés publics etc.






Afin de garantir la conformité à l'ensemble de ces dispositions ainsi qu'au dispositions prises dans le permis environnement, un audit de conformité légal est réalisé annuellement. Sur cette base le BFP déclare respecter la législation et prendre des mesures adéquates en cas de constatation de non-respect.



6. Annexes

6.1. Tableau synthétique des résultats du cycle 2007-2009

Tableau 7 Bilan cycle 2007-2009

Thème	Indicateur	Objectif défini pour 2007-2009	Evol.
Mobilité	Déplacements exceptionnels pour le compte du BFP (km).	Ne pas dépasser, dans le cadre des voyages effectués en avion sur la période 2007-2009, le nombre de km de 2005.	
Papier	Nombre de feuilles de papier achetées (nombre de feuilles).		
	Nombre de feuilles de papier imprimées, hors publications pour l'externe (nombre de feuilles).	Stabiliser la consommation de papier.	*
Energie	Consommation de courant à haute tension (kWh).	Au cours de la période 2007-2009, la consommation annuelle de courant à haute tension ne dépassera pas son niveau de 2001.	
Eau	Consommation d'eau technique (m ³).	Limiter la consommation d'eau non sanitaire à 1300 m ³ par an.	
Achats	Part des produits issus du commerce équitable dans le budget total de la cafétéria (%).	D'ici à 2009, faire progressivement passer la part des produits du commerce équitable à 10% du budget total de la cafétéria.	

* L'évolution de l'indicateur ne peut être évaluée pour des raisons techniques (données interrompues).



6.2. Tableau synthétique des résultats du cycle 2010-2012

Tableau 8 Bilan cycle 2010-2012

Thème	Objectif pour 2010-2012	Evol.
Mobilité	Ne pas dépasser, dans le cadre des voyages effectués en avion une moyenne de 11,55 tonnes d'émissions de CO2 par an sur la période 2010-2012.	
Papier	Diminuer le nombre de feuilles de papier imprimées en interne pour atteindre une moyenne de 440 000 par an sur la période 2010-2012.	*
Energie	Diminuer la consommation d'électricité haute tension pour atteindre une moyenne de 1 164 GJ par an sur la période 2010-2012.	
	Maintenir la consommation d'électricité basse tension au niveau d'une moyenne de 335 GJ par an sur la période 2010-2012.	
	Diminuer la consommation de mazout pour atteindre une moyenne de 42 000 litres par an sur la période 2010-2012.	
Eau	Limiter la consommation d'eau technique au niveau d'une moyenne de 1200m ³ par an sur la période 2010-2012.	
	Limiter la consommation d'eau sanitaire au niveau d'une moyenne de 400m ³ par an sur la période 2010-2012.	
Achats	Augmenter la part des achats "développement durable".	
(In-) formation	Avoir une gestion globale des formations en matière d'environnement.	
Communication	Améliorer la communication interne et externe en matière d'environnement.	

* Evaluation impossible pour des raisons statistiques (voir page 13).

6.3. Tableau synthétique des résultats du cycle 2013-2015

Tableau 9 Bilan cycle 2013-2015

Thème	Objectif pour 2013-2015	Evol.
Mobilité	Les déplacements exceptionnels en avion (en km) sur 2013-2015 sont stables par rapport à la moyenne de la période 2010-2012: 79420 km/an.	
Papier	75 % de recto verso en 2015.	
Energie	Stabiliser la consommation annuelle moyenne d'électricité haute tension pour la période 2013-2015 au niveau moyen de la période 2010-2012: 0,32 GJ/m ² /an.	
	Stabiliser la consommation annuelle moyenne d'électricité basse tension pour la période 2013-2015 au niveau moyen de la période 2010-2012: 3,7 GJ/ETPr/an.	
	Stabiliser la consommation annuelle moyenne de mazout pour la période 2013-2015 au niveau moyen de la période 2010-2012: 0,29 GJ/m ² /an.	
Eau	Limiter la consommation d'eau technique à une moyenne de 0,24 m ³ /m ² /an sur la période 2013-2015.	
	Limiter la consommation d'eau sanitaire à une moyenne de 4,80 m ³ /ETPr/an sur la période 2013-2015.	
Achats	Atteindre une part de marché de produits issus du commerce équitable de 33 % en moyenne sur les années 2013-2015.	
	Maintenir la part du matériel de bureau correspondant à des critères de développement durable à un niveau moyen de 80% sur les années 2013-2015.	
Déchets	660 litres/ETPr/an de poubelles restantes en moyenne pour la période 2013-2015.	
	104 litres/ETPr/an de poubelles PMC en moyenne pour la période 2013-2015.	



6.4. Tableau synthétique des résultats du cycle 2016-2017

Tableau 10 Bilan cycle 2016-2017

Thème	Objectif pour 2016-2017	Evol.
Mobi- lité	Les déplacements en avion (en km) sur 2016-2017 sont stables par rapport à la moyenne de la période 2010-2012: 1.000 km/an/ETPr.	
	Réduire la proportion de personnes utilisant leur automobile pour les déplacements domicile-travail de 14,1% en 2014 à 12% en 2017.	
	Maintien du nombre de déplacements professionnels en automobile privée au cours de la période 2016-2017 au niveau observé pour la période 2013-2015, c'est-à-dire maximum 22 km/an/ETP en moyenne.	
Papier	Consommation de papier annuelle moyenne inférieure sur la période 2016-2017 par rapport à la moyenne de 2014-2015, c'est-à-dire 5 125 impressions/ETPr.	
Energie	La consommation annuelle moyenne d'électricité haute tension pour la période 2016-2017 sera plus basse que pour la période 2013-2015, c'est-à-dire 0,35 GJ/m ² /an.	
	La consommation annuelle moyenne d'électricité basse tension pour la période 2016-2017 sera plus basse que pour la période 2013-2015, c'est-à-dire 3,5 GJ/ETPr/an.	
	La consommation annuelle moyenne de mazout diminuera de 10% pour atteindre 0,30 GJ/m ² en 2017.	
Eau	Limitier la consommation d'eau technique à moins de 0,33 m ³ /m ² par an en moyenne pour la période 2016-2017.	
	Limitier la consommation d'eau sanitaire à moins de 4,80 m ³ / équivalent temps de présence (ETPr) par an en moyenne pour la période 2016-2017.	
Achats	Une part d'achats durables pour le matériel de bureau de 80%. Le caractère durable couvre les aspects environnementaux (recyclé, rechargeable...), économiques (prix, qualité, durée de vie...) et sociaux (dans la limite des données disponibles).	
Déchets	600 litres/ETPr/an de poubelles restantes en moyenne pour la période 2016-2017	
	100 litres/ETPr/an de poubelles PMC en moyenne pour la période 2016-2017	
Pro- duits d'entre- tien	Moindre utilisation de produits d'entretien dangereux en faveur de produits avec un moindre impact sur l'environnement	
	Suivi et amélioration des connaissances du personnel	
	Mieux évaluer d'éventuels problèmes pouvant être générés par l'entretien et l'utilisation des produits d'entretiens actuels	
Sous- trai- tants	Avoir informé le plus de personnes possibles et évalué tous les sous-traitants agissant sur site au moins 1 fois au cours du cycle.	



6.5. Méthode de calcul des émissions

Le tableau ci-dessous reprend les facteurs de conversion utilisés et les sources.

Type d'émission	Source d'émission	Facteur de conversion	Source
Emissions de CO ₂	Mazout	1 l = 2,7 kg CO ₂	<i>CO₂ meter Departement Omgeving - luik leefmilieu, natuur en energie</i>
	Train	1km = 0,038 kg CO ₂ équivalent	Tobback (2005) Kyoto, plus proche que vous le pensez, http://www.brunotobback.be
	Avion	1km = 0,2 kg CO ₂ équivalent	https://co2.myclimate.org/en/flight_calculators/new
	Voiture - diesel	1l = 2,688 kg CO ₂ équivalent	Site énergivores.be
	Voiture - essence	1l = 2,3 kg CO ₂ équivalent	Site énergivores.be
Emissions de PM _{2.5}	Voitures de service	Variable.	Fiche ecoscore de la voiture.
	Mazout	Variable.	Certificat chaudière
Emissions CO	Voitures de service	Variable.	Fiche ecoscore de la voiture.
	Mazout	Variable.	Certificat chaudière
Emissions NMVOC	Mazout	Variable.	Certificat chaudière
Emissions NO _x	Voitures de service	Variable.	Fiche ecoscore de la voiture.
	Mazout	Variable. Variable.	Certificat chaudière
Emissions SO ₂	Mazout		Certificat chaudière



7. Déclaration du vérificateur environnemental relative aux activités de vérification et de validation

Vinçotte S.A., vérificateur environnemental EMAS portant le numéro d'agrément BE-V-0016 accrédité pour les activités suivantes 1, 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 50, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 60, 62, 63, 70, 71, 72, 73, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 93, 94, 95, 96, 99 (NACE-code) déclare avoir vérifié si l'organisation dans son ensemble figurant dans la déclaration environnementale mise à jour 2020 de l'organisation Bureau Fédéral du Plan portant le numéro d'agrément BE-BXL-000011, respecte(nt) l'intégralité des dispositions du règlement (UE) 1221/2009 modifié par les règlements UE 2017/1505 et 2018/2026 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

En signant la présente déclaration, je certifie:

- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (UE) 1221/2009 modifié par les règlements UE 2017/1505 et 2018/2026,
- que les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées,
- que les données et informations fournies dans la déclaration environnementale mise à jour 2020 de l'organisation donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités de l'organisation exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (UE) 1221/2009 modifié par les règlements UE 2017/1505 et 2018/2026, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement

EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Fait à Bruxelles, le / /2020

Signature

Eric Louys

Président de la Commission de Certification.

La prochaine déclaration environnementale du cycle 2021-2023: juin 2021.



Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public.

Le BFP réalise des études sur les questions de politique économique, socio-économique et environnementale. A cette fin, le BFP rassemble et analyse des données, explore les évolutions plausibles, identifie des alternatives, évalue les conséquences des politiques et formule des propositions.

Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du parlement, des interlocuteurs sociaux, ainsi que des institutions nationales et internationales. Le BFP assure à ses travaux une large diffusion. Les résultats de ses recherches sont portés à la connaissance de la collectivité et contribuent au débat démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan est certifié EMAS et Entreprise Ecodynamique (trois étoiles) pour sa gestion environnementale.

url : <http://www.plan.be>

e-mail : contact@plan.be

Les publications du Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) publie régulièrement les méthodes et résultats de ses travaux à des fins d'information et de transparence. Les publications du BFP s'organisent autour de trois séries : les Perspectives, les Working Papers, les Planning Papers. Le BFP publie également des rapports, un bulletin trimestriel en anglais, et occasionnellement, des ouvrages. Certaines des publications sont le fruit de collaborations avec d'autres institutions.

Toutes les publications du Bureau fédéral du Plan sont disponibles sur : www.plan.be

Les séries

Perspectives

L'une des principales missions du Bureau fédéral du Plan (BFP) est d'aider les décideurs à anticiper les évolutions futures de l'économie belge.

Ainsi, sous la houlette de l'ICN, le BFP établit deux fois par an, en février et septembre, des prévisions à court terme de l'économie belge, soit le *Budget économique* en vue, comme son nom l'indique, de la confection du budget de l'Etat et de son contrôle. A la demande des partenaires sociaux, il publie également en mai des *Perspectives économiques à moyen terme* dans un contexte international. Dans la foulée



sont élaborées, en collaboration avec des institutions régionales, des *Perspectives économiques régionales*. *Nime Outlook* décrit, une fois par an, des perspectives d'évolution à moyen terme de l'économie mondiale. Tous les trois ans, le BFP élabore des *Perspectives énergétiques à long terme pour la Belgique*. Tous les trois ans également, il réalise, en collaboration avec le SPF Mobilité et Transports, des *Perspectives à long terme de l'évolution des transports en Belgique*. Enfin, le BFP élabore en collaboration avec la DG SIE des *Perspectives de population* de long terme. Celles-ci font l'objet d'une révision annuelle, avec un réexamen approfondi des hypothèses de base tous les trois ans auquel participe un comité scientifique d'accompagnement.

Working Papers

Les Working Papers présentent les résultats des recherches en cours menées dans les domaines d'étude du BFP. Ils sont publiés en vue de contribuer à la diffusion de la connaissance de phénomènes essentiellement économiques et d'encourager le débat d'idées. D'autre part, ils fournissent une base conceptuelle et empirique en vue de la prise de décisions. Ils ont souvent un caractère technique et s'adressent à un public de spécialistes.

Planning Papers

Les Planning Papers présentent des études finalisées portant sur des thèmes de plus large intérêt. Ils ne s'adressent pas spécifiquement à un public spécialisé et sont disponibles en français et en néerlandais.

Autres publications

Rapports

Les rapports décrivent les résultats de travaux menés sur la base de missions légales ou en réponse à des demandes spécifiques formulées notamment par les autorités, le gouvernement ou le Conseil central de l'économie.

Ouvrages

Occasionnellement, le BFP publie des études sous forme d'ouvrages.

Short Term Update

Le Short Term Update (STU) est un bulletin trimestriel en anglais qui dresse un aperçu actualisé de l'économie belge. Élaborés à partir de dizaines d'indicateurs, les divers numéros proposent soit un suivi de la conjoncture, soit une analyse de l'évolution structurelle de l'économie. Par ailleurs, chaque STU se penche plus particulièrement sur une étude du BFP liée à l'actualité économique. Enfin, ce bulletin résume les études en cours du BFP et liste les principales décisions prises par les autorités belges qui peuvent avoir une influence sur la situation économique.